

ISSN 2494-5838

Recueil des actes administratifs

2017

Volume 1



**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 25 SEPTEMBRE 2020
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020**

SOMMAIRE

DES DELIBERATIONS A CARACTERE REGLEMENTAIRE

I - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT

pages

1009	Attribution d'une prime covid aux salariés des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS)	1
1010	Stratégie de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 .	2

**COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET
HABITAT**

ATTRIBUTION D'UNE PRIME COVID AUX SALARIES DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD) ET DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX (ESMS)

DECIDE :

- de s'engager à cofinancer la prime Covid dans les services d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD) qu'il a autorisés, à parité avec la Caisse Nationale de Solidarité et de l'Autonomie (CNSA) ;
- de s'engager à financer la prime Covid dans les Etablissements sociaux et médicaux sociaux (ESMS) financés exclusivement par le Conseil départemental, à hauteur de 50 % ;
- d'appeler l'Etat à cofinancer la prime dans les ESMS à parité avec le Département, sans toutefois conditionner sa participation de 50 % à celle de l'Etat ;
- que les modalités de subventionnement des SAAD et des ESMS seront détaillées dans une prochaine décision budgétaire qui précisera les conditions de versement des subventions, en tenant compte de celles fixées par la CNSA ;
- de limiter, globalement, ses engagements à 1 M€ au regard des besoins prévisionnels des établissements et des annonces faites à ce jour par le Gouvernement.

Transmission à la préfecture	Signataire
Transmis le 30 Septembre 2020 à la préfecture de Lot-et-Garonne	La Présidente du Conseil Départemental Sophie BORDERIE
Affiché à l'Hôtel du Département le 30 Septembre 2020	

STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI 2019-2021

DECIDE :

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021, entre l'Etat et le Département de Lot-et-Garonne, jointe en annexe,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à le signer,
- de proroger l'expérimentation de cumul de l'allocation du revenu de solidarité active (RSA) avec les revenus d'une activité salariée dans les secteurs définis comme essentiels durant la crise sanitaire liée à la Covid 19, jusqu'au 31 décembre 2021,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les avenants à la convention de gestion du Revenu de Solidarité Active avec la Caisse d'Allocation Familiale de Lot-et-Garonne et la Mutualité Sociale Agricole Dordogne, Lot-et-Garonne.

Transmission à la préfecture	Signataire
Transmis le 30 Septembre 2020 à la préfecture de Lot-et-Garonne	La Présidente du Conseil Départemental Sophie BORDERIE
Affiché à l'Hôtel du Département le 30 Septembre 2020	

ANNEXE1

**Stratégie de lutte contre la pauvreté
et d'accès à l'emploi
2019-2021**

Avenant N°2 à la convention
Septembre 2020

Table des matières

Introduction	4
I. Actions socles	7
1. <u>Prévention sortie sèche de l'ASE</u>	7
1.1 <u>Dispositif de préparation et d'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs » (PAAJM)</u>	7
2. <u>Renforcer les compétences des travailleurs sociaux</u>	10
2.1 <u>Premier accueil social inconditionnel de proximité</u>	10
2.2 <u>Référent de Parcours</u>	14
3. <u>Insertion et parcours des allocataires du rSa</u>	16
3.1 <u>L'orientation</u>	16
4 <u>Garantie d'activité</u>	20
4.1 <u>Accompagnement global</u>	20
4.2 <u>Accompagnement départemental pour les BrSa demandeurs d'emploi</u> 23	
4.3 <u>Accompagnement départemental pour les BrSa créateurs et travailleurs indépendants</u>	29
4.4 <u>Cumul du rSa avec une activité du secteur agricole ou de l'agro-alimentaire</u>	32
4.5 <u>Partage des informations via les systèmes d'informatisation</u>	34
5 <u>Formation des travailleurs sociaux</u>	36
II Crédits d'Initiatives Locales	38
6.1 <u>Optimisation et développement de la plateforme Job 47</u>	38
6.2 <u>Mesures d'accompagnement Social, Santé/social</u>	40
6.3 <u>Mesures de prévention des expulsions</u>	42
6.4 <u>Actions de préventions à l'entrée dans le rSa auprès des jeunes de l'ASE</u> 44	
III Annexes : Fiches actions	46
Fiche 1.1 <u>Dispositif de préparation et d'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs » (PAAJM)</u>	46
Fiche 2.1 <u>Premier accueil social inconditionnel de proximité</u>	49
Fiche 2.2 <u>le Référent de parcours</u>	52
Fiche 3.1 <u>Insertion et parcours des allocataires : L'orientation des BrSa</u>	54
Fiche 4.1 <u>Accompagnement global</u>	57
Fiche 4.2 <u>Accompagnement départemental pour les BrSa demandeurs d'emploi</u>	59

<u>Fiche 4.3 l'accompagnement départemental : Accompagnement et suivi des créateurs d'activité et travailleurs indépendants bénéficiaires du rSa</u>	62
<u>Fiche 4.4 Cumul du rSa avec une activité du secteur agricole ou de l'agro-alimentaire</u>	65
<u>Fiche 4.5 Partage des informations via les systèmes d'informatisation</u>	66
<u>Fiche 5 Formation des travailleurs sociaux</u>	68
<u>Fiche 6.1 Optimisation de la plateforme Job 47</u>	70
<u>Fiche 6.2 Mesures d'accompagnement Social, Santé/social</u>	73
<u>Fiche 6.3 Mesures de prévention des expulsions</u>	76
<u>Fiche 6.4 Actions de préventions à l'entrée dans le rSa auprès des jeunes de l'ASE</u>	78

Introduction

Dans la dynamique impulsée dès 2019 dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, dite « Stratégie pauvreté », le Département a contractualisé en 2019 avec l'Etat en date du 28 juin 2019, pour un montant initial de 841 060 € ce qui a permis de financer sept actions, cinq socles et deux d'initiatives locales, qui se sont mises progressivement en place dès septembre 2019.

Un premier avenant a été signé fin 2019 avec un complément financier de 12 700 € pour soutenir la fiche action « prévenir les sorties sèches de l'Aide sociale à l'enfance » avec pour contrepartie d'adhérer à l'ensemble des indicateurs produits nationalement. La contractualisation s'est élevée pour 2019 à un montant total de 853 760 € (445 209,43 € pour le Département et 408 550,57 € pour l'Etat).

Le bilan de l'année 2019 a été validé par l'assemblée départementale à la session de juillet 2020. Le rapport d'exécution de la convention a été approuvé et le report des crédits 2019 non consommés, soit 542 943 €, a été sollicité. Ce report a été accordé par l'Etat.

Pour 2020, les nouveaux montants maximum demandés sont les suivants :

Titre des volets État	Participation de l'État
Prévention des sorties sèches de l'ASE	67 900 €
Premier accueil social	35 000 €
Référent de parcours	2 500 €
Accompagnement et orientation des BrSa <i>(insertion et parcours des allocataires du rSa + Garantie d'activité)</i>	274 993 €
Formation travail social	21 000 €
Marge de manœuvre – crédits d'initiatives locales (dont FAPI)	249 339 €
TOTAL participation État 2020	650 732

L'avenant à la Stratégie pauvreté 2020, tient compte des changements rendus possibles par la redistribution de crédits au regard des enveloppes présentées ci-dessus et toutes les actions socles sont maintenues.

Se sont rajoutées, sur demande de l'Etat, un volet échanges de données via les systèmes informatiques inscrit dans le volet « accompagnement orientation » et un volet formation des professionnels du social. Concernant le volet « accompagnement orientation » où s'inscrit la garantie d'activité, jusqu'à présent seul l'accompagnement global/Job47 avait été proposé. Il est proposé de renforcer des actions visant un retour à l'emploi des BrSa inscrits au moins depuis plus de 2 ans dans le dispositif et/ou une mise à l'emploi des plus jeunes pour une visée préventive.

Pour cela, de nombreux travaux d'ingénierie ont été déployés durant l'année permettant de renforcer l'offre d'accompagnement et ce, en partenariat étroit avec Pôle emploi qui

s'engage fortement au côté du Département pour construire des stratégies communes à la résorption de la précarité.

Pour les publics les plus précaires, les actions ont été complétées pour répondre également aux besoins identifiés sur le territoire, tout en s'inscrivant dans le cadre attendu du PDI/PTI 2016-2020. Pour cela des mesures visant des publics en voie d'exclusions sont proposées en renfort, notamment une action santé visant la prise en charge du parcours de soin des BrSa.

Par ailleurs, l'expérimentation du cumul rSa et activité professionnelle, mise en place sur le département depuis avril 2020, commence à porter ses fruits. A fin août 2020, une trentaine de personnes ont fait valoir leurs droits à ce dispositif, pour moitié dans l'agriculture, l'autre dans l'agroalimentaire. Depuis la fin de l'été, il est constaté une accélération des prises de contact et des demandes, laissant présager une augmentation des bénéficiaires de ce dispositif. De ce fait, Il est proposé de l'inscrire dans la durée et d'aller au-delà des six mois d'expérimentation en le prorogeant jusqu'à la fin de la stratégie pauvreté, soit décembre 2021. Cette prolongation permettra d'intégrer de nouveaux bénéficiaires et stabilisera en emploi les secteurs d'activités concernés.

D'autre part, un nouveau volet concernant la formation des travailleurs sociaux dans le domaine de l'insertion a été ajouté.

Ainsi, le montant de la Stratégie pauvreté pour 2020 s'élève à 1 936 652 € répartis comme suit :

	Actions	Total des actions contractualisées reports 2019 intégrés	Part État 2020	Part CD 2020
SOCLE	Dispositif de préparation et d'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs » (PAAJM)	170 000 €	67 900 €	77 100 €
	Premier accueil social inconditionnel de proximité	70 000 €	35 000 €	35 000 €
	Le référent de parcours	5 000 €	2 500 €	2 500 €
	Insertion et parcours des allocataires du rSa : L'orientation	133 700 €	25 000 €	33 700 €
	Garantie d'activité : l'accompagnement global	226 956 €	88 478 €	98 478 €
	Garantie d'activité : l'accompagnement départemental pour les BrSa demandeurs d'emplois	192 746 €	95 390 €	97 356 €
	Garantie d'activité : l'accompagnement départemental pour les BrSa créateurs et travailleurs indépendants	46 000 €	10 000 €	16 000 €
	Garantie d'activité : Cumul du rSa avec une activité du secteur agricole ou de l'agro-alimentaire	215 000 €	15 000 €	40 000 €
	Garantie d'activité : Partage d'informations via les systèmes d'informatisation	82 250 €	41 125 €	41 125 €
	Formation des travailleurs sociaux	42 000 €	21 000 €	21 000 €

CIL (Crédit d'initiative locale)	Optimisation de la plateforme Job 47	136 000 €	68 000 €	68 000 €
	Mesures d'accompagnement Social, Santé/social	469 000 €	106 339 €	139 718 €
	Mesures de prévention des expulsions	148 000 €	75 000 €	73 000 €
	Actions de prévention à l'entrée dans le rSa auprès des jeunes de l'ASE	Démarrage des travaux préparatoires à la mise en œuvre de l'action en 2020 financement en 2021		
	TOTAL	1 936 652 €	650 732 €	742 977 €
	Participation État et Département 2020		1 393 709 €	
	Total hors report 2019	1 393 709 €		
	Report 2019	542 943 €		
	Total général	1 936 652 €		

Le document est construit en 3 chapitres :

- Chapitre I actions socles : 10 actions
- Chapitre II les crédits d'initiatives locales: 4 actions
- Chapitre III, annexe des fiches détaillées

I. Actions sociales

1. Prévention sortie sèche de l'ASE

1.1 Dispositif de préparation et d'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs » (PAAJM)

Fiche action N°1.1 Dispositif de préparation et d'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs » (PAAJM)

Contexte

Conformément au code de l'action sociale et des familles, le service de l'aide sociale à l'enfance est chargé d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux mineurs et à leur famille ou à tout détenteur de l'autorité parentale, confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social.

Ce soutien peut s'étendre aux mineurs émancipés et majeurs de moins de vingt et un ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre. Ainsi, ces « jeunes majeurs » qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale, faute de ressources ou d'un soutien familial suffisants, peuvent être pris en charge à titre temporaire par le service chargé de l'aide sociale à l'enfance par le biais de la signature d'un contrat jeune majeur (CJM).

L'accompagnement proposé aux mineurs pris en charge par l'ASE devenus majeurs et aux jeunes majeurs de moins de 21 ans, peut être prolongé au-delà du terme de la mesure, pour leur permettre de terminer l'année scolaire ou universitaire engagée.

En complément du travail réalisé au sein des établissements ou des familles d'accueil pour préparer la sortie de l'ASE des jeunes confiés, le Département a mis en œuvre depuis près de 3 ans un dispositif spécifique pour éviter toute sortie sèche de l'ASE dénommé « Dispositif d'accompagnement des jeunes majeurs » (DAJMA).

Ce dispositif a été revu à partir de janvier 2019 pour intégrer l'obligation légale d'entretien-diagnostic à 17 ans et l'élaboration d'un projet d'accès à l'autonomie (article L.222-5-1 du CASF).

Désormais, le dispositif est désigné comme dispositif de préparation et d'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs » (PAAJM) et a fait l'objet d'un conventionnement spécifique avec les associations Solincité et la Sauvegarde.

Description synthétique de l'action

Le jeune orienté par l'ASE vers le dispositif de préparation et d'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs fait l'objet d'un entretien diagnostique au cours de sa 17^{ème} année et élabore un projet d'accès à l'autonomie. Ce projet est formalisé sous forme d'un document cadre individuel restituant les conditions et modalités d'accès à l'autonomie.

Selon la convention cadre signée entre le Département et les deux associations prestataires, l'entretien diagnostic est financé à hauteur de 250€ et l'accompagnement au projet à hauteur 600€/mois/jeune.

Le dispositif a été calibré pour 60 entretiens-diagnostic et 20 suivis en file active sur l'année (soit potentiellement 40 jeunes entrés dans le dispositif puisque l'accompagnement est prévu pour une période de 6 mois renouvelable éventuellement 1 fois).

Pour rappel, l'accompagnement au-delà de la majorité n'est pas obligatoire. Il suppose une démarche d'adhésion du jeune et une capacité à se projeter sur un court et moyen terme. Les MNA peuvent avoir accès à ce dispositif.

Réalisé 2019

Le conventionnement avec les prestataires fin 2018 n'a pas permis une montée en charge significative des entretiens des 17 ans. Cela s'explique notamment par des dysfonctionnements internes à la Direction de l'enfance, commanditaire des entretiens et des accompagnements.

Le taux de réalisation de l'action globale est de 53 % en raison du démarrage tardif du diagnostic des 17 ans.

Pour les plus de 18 ans, 43 % sont accompagnés dans la poursuite de leur projet d'autonomisation, scolaire et qualifiant ; Concernant les accompagnements des jeunes majeurs, la moyenne fait ressortir que 60 % des jeunes accompagnés sortent du dispositif vers un emploi (CDD, CDI, service civique) et 30 % vers un parcours de formation (universitaire ou qualifiante).

Pour 84 % des jeunes, la prise en charge se poursuit au-delà de leur majorité (placement).

Concernant les MNA, les résultats sont très probants. La majorité d'entre eux sont rapidement autonomes au-delà de leurs 18 ans du fait de l'intégration des dispositifs d'apprentissage, ce qui leur permet d'accéder à une autonomie financière.

Projection 2020-2021

L'évaluation réalisée en interne auprès des deux structures porteuses du dispositif, constate que le dispositif est sous utilisé par un manque de communication et que la partie insertion professionnelle, compétence à part entière, est à étayer.

Ainsi pour 2020 les objectifs sont :

- tendre à 100 % d'entretiens pour les jeunes ayant atteint leur 17 ans ;
- maintenir la cible initiale du dispositif d'accompagnement, soit 20 jeunes
- Organiser la promotion du dispositif dès l'arrivée du nouveau directeur enfance famille (DEF) tant auprès des agents du Département qu'auprès des partenaires externes ;
- Fixer aux partenaires en charge du dispositif des objectifs cohérents avec les indicateurs de la stratégie pauvreté.
- Etayer les accompagnements en tenant compte du décret du 06 /08 /2020 qui définit les conditions de mise en œuvre de l'obligation de formation des jeunes de 16/18 ans. Ce qui induit de suivre ces objectifs et de coordonner le dispositif.

Au cours des deux prochaines années 2020/2021 l'évaluation de cette expérimentation sera maintenue avec une attention particulière sur les résultats au regard des indicateurs nationaux et notamment en terme d'insertion.

Dès 2021 l'expérimentation pourra être renforcée par des chargés d'insertion, mais un travail préalable (en 2020) est à mener avec les partenaires de l'insertion auprès des jeunes tels que les missions locales pour imaginer un accompagnement articulé et renforcé de type « accompagnement global ».

L'ensemble de ces éléments permettront fin 2021 d'envisager la consolidation pour la pérennisation du modèle et ce dans le cadre d'un marché public.

Budget de l'action pour 2020 : 170 000 €

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Diagnostic et accompagnements	170 000 €	67 900 €	102 100 €
Total	170 000 €	67 900 €	102 100 €

2. Renforcer les compétences des travailleurs sociaux

2.1 Premier accueil social inconditionnel de proximité

Fiche action N°2.1 Premier accueil social inconditionnel de proximité

Contexte

Le premier accueil social inconditionnel de proximité s'inscrit dans le Schéma départemental d'Amélioration de l'accès des Services au Public (SDAASP). Le SDAASP définit un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services, publics ou privés, dans les zones présentant un déficit d'accès des services. Il vise à aboutir à un plan de développement de mutualisation des services en Lot-et-Garonne.

L'un des éléments clés de ce schéma est la proximité nécessaire des services : le service social Départemental, afin d'être au plus près des lot-et-garonnais et d'offrir des services accessibles à tous, a développé des lieux de permanences et de consultations décentralisés. Ainsi, au-delà des 8 Centres Médico- Sociaux, ce n'est pas moins de 44 lieux d'accueil du public qui ont été développés sur le Département, permettant ainsi au public d'avoir un contact facilité avec les services départementaux.

Le premier accueil est assuré, dans les Centres Médico-Sociaux, par les secrétaires. Ces derniers bénéficient régulièrement de formations en lien avec la mission d'accueil (posture et connaissance des dispositifs). Ce haut niveau de connaissances permet de développer un accueil de qualité avec un premier niveau de réponse apporté quand cela est possible ou bien d'orienter le public vers un interlocuteur idoine.

Un logiciel a été développé au sein du Conseil départemental, et permet de créer des dossiers sociaux informatisés. Ainsi le parcours des personnes rencontrées peut être renseigné et consulté tant par les travailleurs médico-sociaux que par les agents chargés de l'accueil en Centre Médico-Social. Cette application est un véritable atout, tant pour les professionnels que pour le public accueilli, puisque qu'elle permet de répondre à la demande « dites-le nous qu'une seule fois ». Cette application renforce la qualité de l'accueil réservé au public par les secrétaires en CMS.

Cependant, le passage au tout numérique vient mettre à mal ce dispositif d'accueil et va s'accroître avec l'objectif zéro papier dans l'administration en 2022 ; en effet le public des CMS est souvent en difficulté vis-à-vis de l'@-administration avec plusieurs niveaux d'empêchement.

Le public n'est cependant pas le seul à être en difficulté : les travailleurs sociaux, s'ils maîtrisent bien les dispositifs, ne savent pas forcément manier l'outil informatique avec dextérité et peuvent être ainsi freinés dans l'accompagnement du public.

Ce besoin croissant d'aide au numérique crée également une surcharge de travail pour toutes les structures d'accompagnement du territoire, au-delà des Centres Médico-Sociaux.

Par ailleurs, face à cette dématérialisation, le cadre législatif et la responsabilité des travailleurs sont des éléments nouveaux à prendre en compte et à interroger dans le cadre de cette démarche.

Faute de coordinations, nous notons une tension entre les acteurs qui dématérialisent (Etat, CAF, MSA, Pôle Emploi, ...) et ceux qui accompagnent (MSAP, missions locales, médiathèques, associations, mairies, Travailleurs sociaux du Département,...).

En lien direct avec le Plan Départemental d'Inclusion Numérique, il s'agira, au cours des 3 prochaines années, d'équiper et de mettre en place un réseau chargé d'apporter des réponses de proximité, sur les 8 territoires, à la question de la fracture numérique.

Le numérique ne doit donc pas devenir un facteur d'exclusion supplémentaire mais bien au contraire, jouer son rôle de réseau ouvert, inclusif et profitable à tous. La volonté est également de développer tout un environnement numérique dynamique, créateur de services et de solidarité, tant pour le citoyen que pour le monde associatif et économique.

Description synthétique de l'action

Favoriser un réseau de proximité assurant un accueil de premier niveau pour mailler le territoire et permettre aux publics d'être reçu à moins de 30 minutes de leur lieux d'habitation.

Développer différents types d'actions qui vont de la réflexion éthique dans la pratique du numérique aux formations à l'usage du numérique, visant les travailleurs sociaux comme les aidants numériques afin de soutenir leur montée en compétence :

- sur la connaissance des différents outils et l'accès aux dispositifs ;
- sur l'accompagnement des publics à gagner en autonomie via le numérique et avoir accès plus aisément à leurs droits, tout en mesurant les limites et impact de ces outils.

Réalisé 2019

Formations proposées par le cabinet WeTechCare : 1 session « animer des ateliers collectifs pour favoriser l'inclusion numérique » et 3 sessions « comprendre et diagnostiquer la précarité numérique ».

Formation des agents du réseau de l'Albret (agents du CMS et partenaires) et d'un ou plusieurs professionnels des 7 autres CMS accompagnés ou non de leurs partenaires et des agents des médiathèques en vue d'un essaimage en fin d'année 2019.

Préparation des 3 séminaires (toujours en cours) qui seront animés en avril, mai 2020.

Dans le cadre du Comité local du Travail Social (CLTS), réflexion interinstitutionnelle portée sur l'éthique dans les pratiques professionnelles à l'usage du numérique à partir des travaux du Haut Conseil du Travail Social. Les publications alimenteront les réseaux de professionnels du numérique.

Elaboration du contenu d'une formation en interne à destination des agents : De la culture du numérique à l'usage du numérique en pratique sociale.

Projection 2020-2021

Rester sur la même dynamique en s'appuyant sur l'ingénierie développée durant l'année 2019 pour :

- essaimer les pratiques sur tous les territoires à partir du modèle de l'Albret en fonction des ressources identifiées à partir de la cartographie des acteurs du numérique, le kit numérique, ... ;
- animer et développer le réseau des acteurs et des aidants numériques à partir de modules de formation de type webinaire dès le 2nd semestre 2020 ;
- recenser l'offre de formation pour le public et favoriser l'accès des structures à la labellisation Aptic ;
- animer la réflexion sur l'éthique dans les pratiques professionnelles à l'usage du numérique en lien avec l'ADES dans le cadre des travaux du CLTS.

Le déploiement des formations au numérique, en interne, initialement prévu sur cette action est inscrit sur la fiche action « formation des travailleurs sociaux ».

Les modules allégés de formation interinstitutionnelle avec pour cible différents professionnels et/ou bénévoles partenaires, élus, etc. s'appuieront sur la formation initialement mise en place en 2019, ainsi de nouveaux modules de formations seront adaptés et un cahier des charges va être rédigé à l'attention des organismes de formation.

Les 3 Séminaires prévus au 2^{ème} trimestre 2020 pour les aidants numériques (travailleurs sociaux, secrétaires de mairies, agent des médiathèques, agents des EFS et MSAP, CCAS, etc.) sont transformés en modules webinaraires sous l'appellation « les jeudis du numérique » et ce dès septembre 2020.

De mars à décembre, organisation de 8 ateliers porté par le CLTS sur le numérique et le travail social avec une production finale qui enrichira à terme les modules de formation.

Quatrième trimestre et année 2021 : Elaboration d'un outil, type référentiel d'évaluation du dispositif, permettant de mesurer l'accessibilité des services, le nombre de personnes formées, la satisfaction du public, les sollicitations en lien avec l'accès au numérique.

Budget de l'action pour 2020 : 70 000 €

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Développement du réseau de partenaire préparation des Webinaires, dont reprise des modules prévus lors des séminaires	25 000 €	12 500 €	12 500 €
Organisation des ateliers CLTS	5 000 €	2 500 €	2 500 €
Elaboration des outils d'évaluation	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Achat matériel et frais de logistique	30 000 €	15 000 €	15 000 €
Total	70 000 €	35 000 €	35 000 €

2.2 Référent de Parcours

Fiche action 3.1 Le référent de parcours

Contexte

Le Département de Lot-et-Garonne a à cœur de placer la personne accompagnée au centre de l'action menée auprès d'elle. En 2017, les élus du 47 ont souhaité se doter, à terme, d'un Projet Social Départemental (PSD) qui devrait :

- Offrir aux Lot-et-Garonnais un accueil social inconditionnel de proximité afin de garantir l'amélioration de l'accès aux droits grâce à sa proximité et un niveau de 1ère réponse identique sur le territoire,
- Favoriser une approche préventive pour que des situations difficiles n'émergent ou ne deviennent plus complexes,
- Mettre en place un accompagnement global et désigner des « Référents parcours » pour éviter les ruptures de prise en charge ou la multiplicité des intervenants.
- Mettre en place l'attribution d'un « juste droit » car si le Département s'engage à faciliter l'accès aux droits, il doit également rappeler leurs devoirs aux bénéficiaires.

La démarche de Développement Social Local participe à la mise en œuvre de ce PSD. Pour cela, les équipes des Centres médico-Sociaux se forment (sensibilisation au DSL pour certains, suivie d'une session d'approfondissement pour d'autres).

Le Département de Lot-et-Garonne compte 8 circonscriptions d'actions sociales, dans lesquelles travaillent des agents des différentes directions de la Direction Générale Adjointe du Développement social (DGADS) : la Direction Actions Sociales et d'Insertion (DASI), la Direction Actions de Santé –Protection Maternelle et Infantile (DASPMI), la Direction Enfance Famille (DEF) et la direction de l'Autonomie (DA).

Cette mixité des équipes permet un travail en transversalité, dans l'intérêt des familles et personnes accompagnées. La territorialisation de nos interventions permet un travail en partenariat local, venant concourir à un accompagnement médico-social de qualité auprès du public. Il convient cependant de coordonner nos actions et d'avoir une approche globale des situations.

Les enjeux de cette démarche sont :

- La place centrale occupée par la personne accompagnée ;
- La valorisation des potentiels de la personne accompagnée et la reconnaissance de ses savoirs ;
- Le travail en réseau entre les différentes institutions ;
- La cohérence et l'efficacité des actions menées afin d'assurer la continuité du parcours de la personne.

Description synthétique de l'action

Une action en trois étapes :

- la mise en place du référent de parcours, nécessite au préalable de clarifier la fonction du référent de parcours : quel est son rôle, quelles sont ses missions ? D'autant plus que ce rôle vient bousculer des pratiques (transversalité, partage d'informations et secret professionnel, participation de la personne accompagnée, ...) ;
- une fois cette clarification formalisée, il s'agit de former les acteurs volontaires à cette démarche sur deux territoires afin qu'ils s'approprient progressivement d'une culture commune et de favorisent sa mise en œuvre dans de bonnes conditions ;
- pour finir, assurer la mise en œuvre progressive de la démarche sur les différents territoires, pour arriver à terme, à une couverture départementale et offrir aux situations qui le nécessitent la possibilité de s'inscrire dans cette démarche.

Réalisé 2019

Hormis la présentation de l'action au réseau partenaire, l'action n'a pas été mise en place, car en 6 mois de mise en œuvre de la stratégie, il a fallu arbitrer sur les priorités des différentes actions menées par les services d'une part et, d'autre part, nous attendions les 6 rapports sur la formation des travailleurs sociaux pour compléter le cahier des charges de la demande du référent de parcours.

A partir d'éléments structurants et réfléchis par les groupes d'experts nationaux (comment identifier dans un territoire à la fois rural et complété de QPV les systèmes d'interactions entre les acteurs, sur quels espaces, lieux et représentations, avec quelles pratiques et temporalités, ...). Autant d'éléments à inscrire dans la commande.

En attente d'arbitrage quant au périmètre donné en interne (volontariat ou obligation), nécessité de recenser territoire par territoire les partenaires à inviter sur cette démarche pour mesurer les volumes d'acteurs. L'impact sur leur organisation et leur niveau d'intervention qu'ils souhaitent donner permettra de différencier les modules avant de les intégrer sur ces temps de formation (sensibilisation à la démarche ou référent de parcours).

Projection 2020-2021

Il est prévu pour l'année 2020 de rédiger l'appel à projet ou le marché public et de le lancer. Cette rédaction prévue initialement au 1er semestre 2020 a été reportée à la fin du second semestre au regard de la crise Covid et du temps dédié à assurer la continuité de service. Le marché ne sera effectif que début 2021.

L'organisation initiale d'une mise en œuvre sur trois ans ne sera pas possible. La démarche sera proposée à deux territoires volontaires, pour un essaimage ultérieur au regard des résultats de la démarche. Le bilan initialement prévu au 1er semestre 2021 sera réalisé en 2022 pour adaptation avant essaimage si dispositif est reconnu comme pertinent et le bilan probant. Ainsi la projection d'une généralisation sur les autres territoires est reportée à fin 2022 voire 1er semestre 2023.

Budget de l'action pour 2020 : 5 000 €

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Ingénierie du projet	5 000 €	2 500 €	2 500 €
Total	5 000 €	2 500 €	2 500 €

3. Insertion et parcours des allocataires du rSa

3.1 L'orientation

Contexte

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) adopté par l'Assemblée départementale en novembre 2015 pour les années 2016 à 2020 prévoit, dans son axe 2, de faciliter l'appropriation de la politique d'insertion par ses bénéficiaires.

L'objectif est de mieux informer les publics en insertion sur le sens du dispositif dont ils bénéficient et sur les outils mis à leur disposition dans le cadre de leur parcours. Il s'agit de garantir la bonne compréhension et le respect du dispositif, de répondre aux attentes du public reçu.

Le Département a mis en place une procédure spécifique pour les nouveaux entrants dans le dispositif rSa. Des réunions mobilisation information (RIM) sont organisées depuis 2017 sur les 8 territoires d'action sociale du département. Toute personne entrant dans le dispositif est convoquée à cette réunion qui revêt un caractère obligatoire. Lors de cette réunion, les animateurs (travailleurs sociaux) font une présentation du dispositif rSa assortie d'informations relatives à :

- L'allocation,
- Les droits et devoirs,
- L'orientation et l'accompagnement,
- L'offre d'insertion du Département.

Le Département a mis en place sur 5 territoires des RIM qui intègrent la phase d'orientation en partenariat avec les services de Pôle emploi afin de réduire les délais d'orientation d'un à 2 mois.

Description synthétique de l'action

Mise en place d'une plateforme d'orientation expérimentale sur les 3 territoires agenais non couverts par le dispositif actuellement en place.

Dès information par les flux CAF/MSA de l'entrée d'un nouveau bénéficiaire du rSa les services du Département lui adresse un courrier d'information précisant son ouverture de droit, un document lui présentant l'ensemble des droits et des devoirs ainsi qu'un rendez-vous pour son orientation avec le recueil des données socio-professionnels (RDSP), outil support à l'entretien.

Cette plateforme permet aux bénéficiaires du rSa d'être reçus dans le mois qui suit la réception de ce courrier, pour un entretien croisé réalisé par un professionnel de l'emploi et un professionnel du social. A l'issue de cet entretien tripartite, l'orientation négociée est formalisée et un rendez-vous avec le référent en charge de son accompagnement lui est donné.

En amont de l'entretien une courte information collective présente les droits et devoirs et les secteurs en tension. Pendant l'attente des bénéficiaires, une série d'informations diverses sont présentées. Pour favoriser la dynamique d'insertion professionnelle, le choix a été fait de réaliser ces plateformes au sein de Pôle emploi.

Réalisé 2019

Préparation de la plateforme

- Des réunions avec les différents partenaires pour valider les propositions des groupes de travail en charge de concevoir la plateforme et construire le processus.
- Animation de groupes de travail de la plateforme.
- Préparation des outils et supports d'attente : Elaboration des courriers de convocation, repérage des populations, élaboration d'un nouveau projet d'orientation contractualisé, mise jour du document droits et devoirs
- Mise en place de la logistique : négociation des salles, mise à disposition des personnels de Pôle emploi, planning des rendez-vous avec les différents correspondants rSa pour un accompagnement social /socio-pro ou pour un rendez-vous en cas d'absence
- Suivi du dispositif : gestion des absences et mise en demeure, outil statistique, etc...

Animation d'une réunion de travail avec l'ensemble des agents des CMS concernés afin de présenter le dispositif.

Animation de la première plateforme du 13 décembre 2019. Au-delà de la réduction des délais, le dispositif permet d'avoir une information sur les droits et devoirs, le marché de l'emploi puis un entretien avec deux professionnels (un emploi, un social) afin d'avoir un regard croisé sur la situation pour orientation la plus adaptée et partagée.

Résultat : 10 personnes convoquées, 7 sont venues, 3 absents non excusés dont 2 sont venus dans les 15 jours sur rendez-vous individuels et un a fait l'objet d'une mise en demeure. Sur les 7 présentes à la plateforme, 4 ont été orientées sur Pôle emploi, 2 en accompagnement global et 1 autre orientation (fin de grossesse).

Pour les orientations en rendez-vous individuel, une orientation pôle emploi et une en social.

Projection 2020-2021

Jusqu'au mois de février il a été possible de maintenir le rythme de deux plateformes par mois jusqu'à la crise Covid, et d'ouvrir le dispositif à des référents des services extérieurs pour participer aux entretiens croisés. Ces derniers avaient participé aux travaux de conception.

Alors que le second trimestre, devait permettre la consolidation du dispositif pour amélioration avant essaimage sur les autres territoires les plateformes sur le territoire d'Agen ont été stoppées et l'essaimage n'a pu avoir lieu. Il en a été de même pour les RIM.

Le bilan fait de ces premiers mois de mise en œuvre conforte le modèle : il est plus réactif, les orientations sont plus adaptées, il y a moins d'absentéisme, le modèle permet une acculturation entre les équipes.

L'organisation et la coordination nécessaire pour mobiliser, orienter et accompagner les BrSa dans les temps impartis nécessitent :

- le recrutement d'un premier ETP pour coordination prévu pour le 4^{ème} trimestre, voire un second en 2020/21, en fonction de la montée en puissance de ces différentes plateformes d'orientation prévues avec Pôle emploi.
- Le recueil et le traitement des données socio-professionnelles qui ne sont pas accessibles actuellement via les flux CAF/MSA. Ce qui implique le recrutement d'un ETP en renfort temporaire pour saisir les données issues des entretiens d'orientation en attendant que les différents systèmes informatisés fonctionnent. Certaines de ces données sont nécessaires également au traitement des statistiques demandées par la DREES.

Pendant la période de confinement des alternatives ont été mises en place au sein des équipes des CMS pour assurer une orientation (sans information collective) qui s'est traduite par l'équipement des travailleurs sociaux pour assurer les entretiens à distance.

Le système informatisé interne à la collectivité est en cours d'aménagement afin de faire évoluer l'ensemble du système à la nouvelle organisation et aux outils associés. Ainsi un technicien a été affecté à temps plein pour effectuer les adaptations nécessaires.

L'objectif d'essaimer le dispositif des plateformes sur les antennes de Pôle emploi au 4^{ème} trimestre à 2 autres territoires (Villeneuve sur Lot et Fumel) puis aux secteurs de Marmande, Tonneins et Nérac reste d'actualité tout en développant plusieurs options, en fonction des conditions et aléas imposés par la crise sanitaire. L'essaimage d'un modèle différencié (adapté) sur les secteurs sans antenne de Pôle emploi (Fumel, Nérac) tenant compte des périodes crise Covid où les informations collectives sont impossibles devraient être étudié fin 2020 ou début 2021.

Parallèlement il est envisagé d'organiser par traitement administratif, la réorientation de BrSa orientés depuis plus de 2 ans à Pôle emploi sans reprise d'activité effective sur la période.

Pour 2021, il est projeté la rédaction de marchés ou appels à projets pour travailler sur un **référentiel d'orientation** afin de construire un cadre commun et partagé, ainsi que la mise en place d'une évaluation fin 2021.

Budget de l'action pour l'année 2020 : 133 700 €

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Animation de groupes de travail pour construire le POC	10 000 €		10 000 €
Organisation des plateformes, orientations, rattrapage orientations	93 700 €		93 700 €
Adaptation du SI interne dont signature électronique	30 000 €	25 000 €	5 000 €
Total	133 700 €	25 000 €	108 700 €

4 Garantie d'activité

4.1 Accompagnement global

Contexte

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) adopté par l'Assemblée départementale en novembre 2015 pour les années 2016 à 2020 prévoit, dans son axe 3 le renforcement de l'accompagnement socio-professionnel et les passerelles vers l'emploi. Il s'agit de formaliser avec les partenaires des modalités d'accompagnement en prenant en compte les attentes et les besoins des personnes accompagnées.

Les PDI successifs ont permis de déployer une diversité de modalités d'accompagnement, et de travailler l'axe socio-professionnel afin de sécuriser les parcours d'insertion.

Le Département a conventionné dès 2015 avec Pôle emploi pour le déploiement progressif de l'accompagnement global, dispositif phare de l'accompagnement socio-professionnel. Cet accompagnement mobilise 6 conseillers Pôle emploi et les travailleurs sociaux du Département en charge de l'accompagnement des publics nécessitant un accompagnement spécifique pour sécuriser les parcours de retour à l'emploi.

Au 31 décembre 2018, 283 demandeurs d'emploi étaient suivis dans le cadre de l'accompagnement global. 31% des personnes accompagnées ont accès à l'emploi au cours des 6 mois suivant la fin de l'accompagnement. Sur les 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine, le Lot-et-Garonne se situe à la 3ème place en termes de reprise d'emploi soit 43%, la moyenne sur l'ensemble des départements étant de 39%.

Le Département a ouvert en avril 2018 une plateforme baptisée Job 47, cette plateforme collaborative permet de mettre en relation, grâce à la géolocalisation, les allocataires du rSa en recherche d'emploi et les recruteurs potentiels installés en Lot-et-Garonne.

Cette plateforme permet à tout employeur quel que soit le type de contrat proposé de déposer une offre d'emploi. La plateforme est ainsi accessible aux structures de l'insertion par l'activité économique.

La plateforme permet de diffuser de l'information sur des forums emploi, des offres de formation. A ce titre le Département a noué un partenariat avec la Chambre des métiers et de l'Artisanat pour faire connaître l'apprentissage aux publics de moins de 30 ans accompagnés dans le cadre du rSa.

Début janvier 2020, 2 338 inscrits depuis le déploiement de la plateforme, dont 1229 qui ont déposé au moins un CV, pour une centaine de contrats signés.

Description synthétique de l'action

Développement et renforcement de l'accompagnement global (accompagnement articulé entre un conseiller emploi et un travailleur social) en utilisant les différents outils à disposition dont la plateforme Job 47.

Ouverture de l'accompagnement global à tous les bénéficiaires du rSa suivis par des organismes extérieurs (CCAS, Associations), Pôle emploi devra conventionner avec ces organismes auxquels le Département a délégué l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du rSa.

Ces actions/dispositifs visent une meilleure coordination, une sécurisation des dispositifs mis en œuvre sur le département pour garantir la mise à l'emploi des bénéficiaires du rSa.

Réalisé 2019

Renforcement des équipes par le recrutement d'une chargée de mission entreprise et une chargée de mission emploi Job47.

Développement et renforcement de l'accompagnement global par une inscription plus ciblée sur job 47 des Allocataires rSa avec une orientation professionnelle.

Un protocole de renforcement de l'accompagnement couplé avec une obligation de publier son Cv sur la plateforme et processus de mise en demeure avant suspension du rSa.

Evolution de la fiche de poste de la coordonnatrice emploi, associé à la création d'un arsenal d'outils juridiques comme renfort à son accompagnement. Evolution de ses missions avec possibilité de réorienter si nécessaire.

Organisation d'ateliers sur tout le territoire pour favoriser l'utilisation de la plateforme et réduire l'impact de l'illectronisme.

Ouverture de l'accompagnement global à tous les bénéficiaires du rSa suivis par des organismes extérieurs. Pôle emploi a conventionné ou est en cours de conventionnement avec les CCAS de Villeneuve sur Lot, de Marmande, de Tonneins et l'association l'Escale.

Projection 2020-2021

Les objectifs pour 2020 sont l'accès de 490 personnes accompagnées, soit 70 personnes par portefeuille pour un pool de 7 conseillers emploi et la mobilisation de l'ensemble des assistant.es social.es de polyvalence référent.es des personnes accompagnées en CMS et les référent.es pour les services extérieurs qui auront conventionnés.

La désignation de 2 coordinateurs au sein du Conseil départemental, ce qui nécessite l'évolution de la fiche de poste des agents concernés à construire à partir des modalités de coordination construite avec Pôle emploi.

Le renforcement du pilotage des actions et dispositifs menés conjointement par une réunion trimestrielle avec comme participants : les responsables de CMS, les ALI, les responsables des structures associatives concernées pour partager les résultats, les difficultés et traiter quelques cas.

Formalisation du temps passé en équipes pluridisciplinaires par les conseillers emploi de Pôle emploi.

A partir des objectifs partagés, construire les indicateurs et le tableau de bord de suivi : (réduction des délais de démarrage, repérage des sorties positives pour les DE/BrSa,...

Budget de l'action : 226 956 €

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Temps d'accompagnement	223 500 €	113 478 €	110 022 €
Temps de coordination des ALI	2 432 €		2 432 €
Temps pilotage	1 024 €		1 024 €
Total	226 956 €	113 478 €	113 478 €

4.2 Accompagnement départemental pour les BrSa demandeurs d'emploi

Contexte

Au 31/12/2019, 49.5 % des BrSa soumis aux droits et devoirs sont inscrits depuis 5 ans et plus dans le dispositif ; ce taux est de 73 % pour les BrSa inscrits dans le dispositif depuis plus de deux ans.

Il est essentiel de ne pas laisser le public « s'installer » dans le dispositif. Ainsi en commun accord avec Pôle emploi les orientations tendront au maximum sur du « professionnel » pour les « entrants » dans le dispositif, et un travail de réorientation va être mené progressivement tant sur les orientations professionnelles sans activité que pour les publics orientés « social ».

Il est donc nécessaire de maintenir la promotion de Job47 auprès des acteurs locaux et de muscler l'offre d'insertion socio-professionnelle et proposer un panel d'actions complémentaires à l'offre existante.

L'expérimentation du cumul rSa et activité est prolongée et renforcée jusqu'à fin 2021 afin d'en mesurer les effets sur plusieurs campagnes saisonnières.

Des actions préventives seront progressivement développées/expérimentées afin de casser la reproductibilité de la spirale de l'exclusion ; actions qui visent également les ayants droit et les enfants des BrSa et les jeunes adultes isolés.es.

Pour cela certaines actions sont dites de type « discrimination positive » vont être développées ciblant des publics types (femmes isolées, jeunes, communautés, et/ou, ...) pour que toute la population puisse avoir un accompagnement lui permettant de retrouver une place dans la société et de s'intégrer à terme dans des dispositifs de droit commun.

Description synthétique des actions

- **Job47**

Mise en relation directe entre les BrSa et les entreprises locales.

Publics ciblés

Obligatoirement les BrSa orientés « professionnel » et potentiellement les BrSa orientés « social » qui associent une démarche de reprise d'activité.

Objectifs

- Construire un réseau d'entreprise et changer les représentations sur le public rSa ;
- Favoriser la reprise d'activité en relation directe BrSa/entreprise ou à l'aide d'un rapprochement profil associé à du coaching ;
- Développer via le réseau d'entreprise des journées de mobilisation sur un secteur professionnel ou des visites d'entreprises ;
- Soutenir activement les BrSa inscrits sur la plateforme dans la prise en main progressive de l'outil, via une hotline, des ateliers de prise en main ou ateliers CV.

Projection 2020-2021

Maintien des 3 postes actuels : Hot liner, chargée de mission emploi et chargée de mission entreprise.

Renfort d'un ETP (soit 2 mi-temps) pour animer les ateliers prise en main et la reformulation du CV, et permettre la chargée d'emploi de se recentrer sur sa mission.

- **Renforcement de l'équipe des Conseillers en insertion professionnelle (CIP)**

Les CIP interviennent en amont de l'orientation vers Pôle emploi quand cette orientation directe reste trop aléatoire. Le travail d'accompagnement favorise la réflexion sur le projet et la levée des freins principaux à sa mise en œuvre. Il y a actuellement 2 CIP sur tout le département ce qui génère des listes d'attente ou des non-orientations en attendant.

Publics ciblés

Les BrSa qui veulent travailler sur leur projet professionnel avec de nombreux freins repérés à lever.

Objectifs

- Accompagner à la description des potentiels pour faire reprendre confiance à partir des expériences professionnelles ou du vécu, les analyser ;
- Ouvrir et faire découvrir des métiers et filières en fonction des potentiels ou des désirs de la personne, définir des étapes ;
- Lever les différents freins rencontrés et confronter la personne à ses choix
- Orienter et accompagner la personne sur les dispositifs nécessaires préalables (SIAE, formation, immersion,...) ou à la reprise d'activité.

Projection 2020-2021

Pour être en mesure d'atteindre l'objectif d'un accompagnement qui débute dans le mois qui suit l'orientation il est nécessaire de renforcer l'équipe de CIP par deux autres agents, pour optimiser la couverture territoriale et répondre à la montée en charge des personnes orientées tout en limitant ce temps d'attente pour intégrer l'accompagnement après l'orientation. Chaque CIP interviendrait sur 2 territoires.

- **ACoR**

Une action expérimentale probante développée dans plusieurs départements du Sud-ouest, qui part de ce que sont les personnes et faites pour les personnes accompagnées: « *le client c'est le BrSa* ». Il lui est proposé un poste qui répond à sa demande, ce qui l'oblige en cas d'échec d'analyser avec l'accompagnateur le pourquoi de cet échec et recalibrer sa demande au regard de l'expérience vécue pour lui proposer un nouveau poste jusqu'à une entrée durable dans l'emploi.

Publics ciblés

BrSa inscrit dans le dispositif durablement dans le dispositif, qui souhaite travailler dans son bassin d'emploi.

Les TPE et PME qui n'ont pas les moyens de faire de la RH, notamment les artisans, focalisés par le cœur de leur activité.

Objectifs

- Identifier les offres cachées d'un territoire en rencontrant les très petites entreprises ;
- Accompagner le BrSa sur une offre d'emploi qui lui est « réservée » (la personne n'est pas mise en concurrence) et l'accompagner à se maintenir dans l'emploi ;
- Accompagner le BrSa dans l'emploi
- Soutenir l'employeur dès qu'un problème est rencontré, et le cas échéant proposer un autre profil pour ne pas rompre l'activité ;
- Retravailler avec le BrSa les raisons de la rupture pour l'analyser et proposer de nouvelles offres plus adaptées.

Projection 2020-2021

Développer l'ingénierie du projet dont les premiers territoires à cibler (Albret puis Confluent ou Fumelois) et construire les modalités du financement pour un démarrage fin 2020 début 2021.

• **ADAV 33 accompagnements adaptés et différenciés pour les Femmes**

Action expérimentale dite « d'aller vers avec une approche globale » qui se construit avec les acteurs locaux du territoire pilote pour organiser la co-animation d'ateliers et le public cible pour proposer une offre d'accompagnement à trois volets qui répondent à leurs attentes : social, économique et social, et économique. Les accompagnements des deux premiers volets sont réalisés au sein de la communauté. La finalité étant l'accès à des actions et/ou ateliers collectifs ouverts à tous sur des problématiques similaires (illettrisme, mobilité,...). Le volet économique complète les accompagnements de la fiche des travailleurs indépendants 4.3.

Publics ciblés

BrSa femme issues de la communauté dite « des gens du voyage ».

Objectifs

- Repérer et construire le collectif d'acteurs prêt à s'engager dans la démarche d'accompagnement
- Faire exprimer auprès des femmes de la communauté leurs besoins et analyser cette demande pour construire les spécificités locales de l'accompagnement et développer les cycles d'ateliers (administratifs, santé, psychologie, ...)
- Démarrer les accompagnements et notamment les sociaux au sein de la communauté.

Projection 2020-2021

2020, développer l'ingénierie du projet et lancement des modalités de financement pour un démarrage de l'action en 2021.

• **Les plombiers du numérique**

Adaptation d'une expérimentation nationale répondant au besoin local de main d'œuvre pour couvrir le territoire du 47 de la fibre, dans les délais impartis et visant l'accès à l'emploi de jeunes dans un secteur en tension (câblage numérique) par une formation courte, opérationnelle avec une alternance soutenue en entreprise et des emplois à l'issue.

Publics ciblés

Prioritairement un public de décrocheurs, de jeunes Ase et de jeunes de moins de 30 ans inscrits au rSa.

Objectifs

- Apprendre ou réapprendre les codes de l'entreprise
- Remise à niveau à partir des nécessités du métier
- Apprentissage technique au câblage et raccordement
- Accès à l'entreprise à partir de stages
- Intégration dans l'entreprise
- Possibilité d'obtention d'un CACES nacelle et d'une habilitation électrique en complément avec promesse d'embauche
- Accès à une formation qualifiante si c'est le souhait du jeune.

Projection 2020-2021

2020, ingénierie du projet et mobilisation des entreprises et partenaires, pour un démarrage fin d'année sur financement Pôle emploi.

2021, mise en route de plusieurs cohortes sur financement Conseil régional si première cohorte probante.

• **Booster**

Expérimentation construite en partenariat étroit avec Pôle emploi, visant prioritairement les jeunes femmes isolées, pour les remettre en 4 semaines dans une dynamique d'accès à l'emploi ou de formation. La finalité étant de casser le statut social de mère isolée par un statut plus valorisant pour ces jeunes, ne pas s'installer dans le dispositif « *on détecte, on agit !* ». Ce sas à l'insertion favorise les passerelles entre le « rSa et après » (action amont) et l'ensemble des dispositifs avals (acco-glo, amorce de parcours, PRF, SIAE,...).

Publics ciblés

Jeunes mères isolées ou jeunes pères isolés entrants dans le dispositif.

Objectifs

A partir de 4 séances hebdomadaires il s'agit de :

- Présenter l'action et contractualiser pour anticiper sa disponibilité
- Travailler sur la perception de soi en mobilisant différents ateliers comme l'approche thérapeutique équine
- Travailler sur les mobilités et la garde d'enfant
- Appréhender les techniques de recherche d'emploi

A l'issue de cette action les personnes sont orientées dans la continuité sur un accompagnement global ou toute autre action adaptée à la situation de ces jeunes parents.

Projection 2020-2021

2020, ingénierie du projet et définition de 3 territoires en fonction de la mobilisation locale et du panel de jeunes répondants à cette problématique pour un démarrage 4^{ème} trimestre 2020 et pérennisation de l'action en 2021.

2021, évaluation de l'action, pour envisager une modélisation et un essaimage à d'autres publics.

- **47 Terre d'emploi**

Expérimentation nationale portée par un réseau d'opérateurs de compétences (ex OPCA) et d'organismes de formation, AKTO (ex OPCALIA), qui forme des jeunes en difficultés à des métiers en tension en utilisant le sport comme vecteur de resocialisation et de remobilisation. Le montage de cette action vise à conforter les recrutements liés à l'ouverture de Center notamment. Les secteurs visés sont l'hôtellerie restauration sur les postes d'employé polyvalent et serveur, des services de propreté et du secteur bois. Les modules de formation s'articulent entre savoir-faire, et savoir-être et immersion en entreprise. Cette formation de 400 heures à visée opérationnelle est cofinancée par AKTO et/ou Pôle emploi. Il y a face à chaque cohorte les postes à pourvoir soit dans le cadre de contrats en alternance ou l'emploi direct sont proposés à l'issue de la formation.

Publics ciblés

Jeunes de 18 à 30 ans, de niveau collège à bac plus 2, sachant à minima lire et écrire.

Objectifs

Préparer et assurer l'employabilité des jeunes à la sortie du dispositif en :

- Travaillant la résistance à ces métiers par la pratique du sport basée sur coaching adapté
- Se réappropriant l'hygiène de vie, développant une préparation mentale et sa posture professionnelle ;
- Partageant des valeurs citoyennes, développant le sens du collectif ;
- Intégrant les entreprises après avoir travaillé sur les savoir-faire et savoirs êtres.

Projection 2020-2021

2020, ingénierie du projet et mise en œuvre d'une première cohorte au 4ème trimestre 2020.

2021, essaimages à d'autres cohortes sur des branches professionnelles relevant d'AKTO et répondant aux besoins du territoire.

- **-Soutien à la formation**

Le Département participe en qualité de co-financeur à la prise en charge de formation des bénéficiaires du rSa dans le cadre de son Budget Départemental d'Insertion (BDI), soit une dépense 2018 de 52 600 €.

Le Département participe également au financement des Chantiers Formation Qualification Nouvelle Chance, dispositif porté par la Région Nouvelle-Aquitaine, en prenant en charge les coûts pédagogiques pour les bénéficiaires du rSa à hauteur de 3 660 €/bénéficiaire positionné sur le chantier.

Publics ciblés

BrSa inscrits dans un parcours de formation.

Projection 2020-2021

2020, maintien du dispositif. Action valorisée en contrepartie du financement FAPI.

Autre projection pour 2021

Développer l'ingénierie d'actions de coaching renforcé auprès de publics non couverts par les actions précitées, en s'appuyant sur les actions innovantes et probantes, portées par d'autres départements expérimentateurs en les adaptant aux besoins du 47.

Budget de l'action pour l'année 2020 : 207 746 €

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Ingénierie des projets	30 000 €		30 000 €
Soutien aux projets	23 000 €	1 326 €	8 674 €
Postes liés à Job 47 :	87 982 €	81 900 €	6 082 €
Renfort de 2 CIP	12 164 €	12 164 €	
Formation cofinancée dans le cadre du BDI	52 600 €		52 600 €
Total	192 746 €	95 390 €	97 356 €

4.3 Accompagnement départemental pour les BrSa créateurs et travailleurs indépendants

Contexte

Environ 10 % des bénéficiaires du rSa du département se déclarent travailleurs indépendants. La contractualisation avec les porteurs de projet est rendue difficile par la variété des activités créées et la complexité des dispositifs professionnels qui entourent la création d'activité.

Certains sont dans cette situation depuis plusieurs années, malgré les prestations d'accompagnement sur lesquelles ils peuvent être orientés. Plusieurs situations peuvent se présenter, il est nécessaire de créer un cadre de référence pour le suivi de ces parcours.

L'offre de service déjà bien complète en Lot et Garonne, nécessite néanmoins pour quelques actions des adaptations spécifiques répondant à certains profils de TI BrSa comme la communauté des gens dits du voyage, les agriculteurs, artistes, ...) à travers des conventionnements.

Accompagner et suivre l'évolution de l'activité des différents travailleurs indépendants nécessite des compétences techniques particulières dont ne sont pas dotés les professionnels de l'insertion sociale tels que les ASP, ALI, CIP ou conseillers emplois. Il est nécessaire de renforcer l'équipe par un coordonnateur spécialisé, référent du parcours des travailleurs indépendants.

Description synthétique de l'action

L'action envisagée s'adresse à 2 types de bénéficiaires : les nouveaux entrants et les travailleurs non-salariés déjà bénéficiaires du rSa. Il s'agit d'une prestation d'évaluation et d'accompagnement à la création et à la conduite du projet.

Pour les nouveaux entrants, l'objectif est double et nécessite deux prestations distinctes :

- Etablir un diagnostic avec le bénéficiaire afin de déterminer la viabilité de l'activité, sur une durée maximum de 3 mois,
- Accompagner le créateur sur la phase développement sur une période maximum de 9 mois à un an.

Pour les travailleurs indépendants déjà dans le dispositif rSa depuis plus de 2 ans, la prestation permettrait d'évaluer la viabilité de l'activité, d'apporter des conseils en développement ou, le cas échéant, d'accompagner l'entrepreneur dans une démarche de renoncement à son activité.

Chaque étape ferait l'objet, non seulement, d'un retour détaillé et argumenté par le prestataire auprès du Département, mais également d'une contractualisation avec le bénéficiaire, fixant ainsi des durées et des échéances.

Le rôle du coordonnateur « référent de parcours » est :

- d'orienter vers la structure la plus adaptée,
- d'analyser les retours des prestataires pour envisager l'accompagnement le plus adapté en mobilisant les outils et dispositifs existants
- D'assurer le suivi de l'évolution de l'activité en apportant les conseils nécessaires
- De travailler une réorientation ou une activité complémentaire si l'activité n'est pourvoyeuse de revenus stables et suffisants.

Réalisé 2019

Financement en 2019 de 103 accompagnements au développement de l'entreprise et de 12 créateurs d'entreprise.

Repérage des travailleurs indépendants à partir d'un listing CAF. Incapacité à obtenir leur numéro de Siret, nécessite une demande CNIL pour échanges d'information avec la CAF.

La stratégie visant l'accompagnement et le suivi des travailleurs indépendants doit être inscrite dans le règlement départemental d'aide sociale pour verrouiller juridiquement le processus global d'accompagnement.

Analyse des 296 personnes précédemment orientées sur un accompagnement Boutique de Gestion d'Entreprise (BGE), pour une définition des publics prioritaires.

Rencontre des différents partenaires et recensement de l'offre de service afin de définir un cahier des charges complémentaire à l'offre existante.

Conception d'un questionnaire à destination des travailleurs indépendants pour identifier leur activité, et vérifier l'actualisation de leur inscription comme travailleur indépendant.

Rédaction d'un profil de poste pour publication d'un poste de référent de parcours travailleur indépendant pour assurer l'orientation dans le circuit ad hoc, le suivi post accompagnement et la montée progressive de l'activité via les déclarations trimestrielles de ressources (DTR).

Projection 2020-2021

Mobilisation d'un agent pour croiser les fichiers et rechercher via les outils à disposition « territoire 47 » (outil chambre des métiers) l'inscription réelle et toujours d'actualité des travailleurs indépendants, afin d'orienter les premiers travailleurs indépendants.

Adaptation du Contrat d'Engagement Réciproque (CER) pour travailleurs indépendants afin d'avoir un outil juridique adapté aux accompagnements.

Recrutement du référent de parcours des travailleurs indépendants, en charge du suivi, de la progression de l'activité ou de la réorientation.

Lancement des conventionnements, marchés ou appel à projet ou subvention pour orienter sur une offre complémentaire, non existante à ce jour. Sont identifiées à ce jour les besoins suivants :

- Une offre de service qui permette aux BrSa qui hésitent à créer leur activité mais qui ne s'engagent néanmoins à rien d'autre, à prendre conscience de leurs potentiels et de leurs limites, formaliser leur projet, pour mesurer et envisager les étapes nécessaires pour le mettre en œuvre et le cas échéant, voire d'autres alternatives ;
- Une offre de service qui prenne en compte l'accompagnement des nombreux travailleurs indépendants issus de la communauté des gens du voyage, pour les accompagner à diversifier leurs activités en les incitant à une alternance de statuts indépendants/salariés ;
- Une cellule agricole favorisant un accompagnement social des agriculteurs en difficulté par la MSA et un soutien plus technique par les services de la chambre d'agriculture et la participation des services de la DATEE si nécessaire.

Budget de l'action pour l'année 2020 : 46 000€

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Actions d'accompagnement	26 000 €		26 000 €
De l'Idée au projet groupement des employeurs	20 000 €	10 000 €	10 000 €
Total	46 000 €	10 000 €	36 000 €

4.4 Cumul du rSa avec une activité du secteur agricole ou de l'agro-alimentaire

Le cumul du rSa avec une activité doit favoriser l'accès et le maintien sur les deux filières en tension dans le département que sont l'agriculture et IAA. Cette mesure vise tout public qui souhaite travailler près de chez lui et qui est en capacité de s'adapter aux différentes missions et entreprises qui font appel à de la main d'œuvre saisonnière. Afin de renforcer l'accès et le maintien dans ce dispositif il est nécessaire de renforcer la mesure par le soutien d'un référent de parcours qui intervient auprès des publics BrSa pour les accompagner à la continuité d'emplois sur leur bassin de vie et sur leur montée en compétences. Il est l'interface avec les filières et branches professionnelles pour repérer les besoins et y répondre par des mises en relation.

Cette mesure mise en œuvre pendant la période de confinement a démarré dès le 1^{er} avril 2020 pour une expérimentation jusqu'en octobre 2020. Au regard de la montée en puissance relative du nombre de personnes demandant leur droit à cette mesure il est proposé de la maintenir jusqu'à fin décembre 2021.

Description synthétique de l'action

Il s'agit de proposer aux personnes ayant un contrat saisonnier ou CDD de cumuler le montant de leur salaire avec leur droit rSa et ce pour une période allant jusqu'à une réouverture de droit à Pôle emploi.

L'accompagnement proposé permet aux personnes inscrites dans la démarche de trouver différents emplois dans leur bassin de vie et d'organiser un agenda de travaux en fonction des opportunités locales et de leurs compétences.

L'accès à la formation est possible entre période d'inactivité.

Publics ciblés

Les BrSa qui veulent travailler sur le secteur de l'IAA et de l'agriculture.

Objectifs

- Soutenir la reprise d'activité en permettant le cumul du rSa avec le.s salaire.s perçus ;
- Accompagner au repérage des filières et métiers dans le bassin de vie ;
- Mise en adéquation compétences et postes locaux ;
- Accompagner à l'accès à l'emploi et à la formation ;
- Construire un calendrier annuel d'emplois potentiels et rencontrer les entreprises s'intégrant dans le calendrier ;
- Accompagner dans l'emploi et lever les différents freins rencontrés.

Réalisé 2019

Projet non mis en place en 2019.

Projection 2020-2021

Mise en œuvre de l'action

Passer de la trentaine de personnes inscrites dans le dispositif à environs 120 personnes inscrites au moins une fois sur le dispositif à fin 2021. Favoriser le maintien d'une cinquantaine de personne dans le secteur sur une logique de parcours annuel.

Développer le dispositif en renforçant l'équipe d'un référent de parcours pour soutenir dans la recherche d'emplois complémentaires les personnes s'inscrivant dans le dispositif ; recruter ce professionnel issu d'un de ces secteurs afin de valoriser le dispositif rSa et cumul d'activité et d'accompagner les BrSa à se maintenir dans les deux filières dès le 4^{ème} trimestre 2020.

Budget de l'action pour 2020

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Financement de l'allocation	200 000 €		200 000 €
Référent de parcours dernier trimestre 2020	15 000 €	15 000 €	
Total	215 000 €	15 000 €	200 000 €

4.5 Partage des informations via les systèmes d'informatisation

Contexte

Les échanges de données entre acteurs sont un levier majeur d'amélioration des parcours d'insertion. Actuellement, le système informatisé propre au Département et construit « maison » permet d'enregistrer toutes les demandes d'aides sociales déposées auprès du Département quel que soit la direction. A ce titre de nombreux éléments très confidentiels ne permettent pas l'accès ou peu l'accès à des services extérieurs. Ces dernières années différents travaux de rapprochement ont permis des améliorations avec les SI de la CAF/MSA ainsi que les premiers échanges de flux avec Pôle emploi.

Ces travaux continuent afin d'assurer un meilleur service de la prestation et du suivi des BrSa mais en restant circonscrit aux professionnels du Département.

Ce système conçu initialement à partir de l'aide demandée ou versée ne permet pas le suivi fin de l'activité proposé autour des parcours d'accompagnement ni d'échanger avec les services extérieurs par des flux directs. Ainsi la proposition de Néolink prestataire de Job 47 a retenue toute notre attention par les réponses qu'elle apporte :

- la gestion des parcours (l'orientation, la contractualisation, le suivi du parcours)
- le module insertion qui permet la visibilité et l'inscription ou l'accès directe à toute l'offre du PDI
- le module formation pour avoir la visibilité sur l'offre de formation du PRF et l'inscription en fonction des places disponibles.

Description synthétique de l'action

Améliorer l'outil SI interne pour assurer un suivi plus optimal des BrSa en lien avec les caisses et Pôle emploi

Achat des modules complémentaires à Néojob (Job47) pour permettre aux services extérieurs d'assurer un suivi efficace de leurs portefeuilles en mobilisant l'offre d'insertion

Migration et connexion des systèmes entre eux afin de ne pas avoir à démultiplier les saisies.

Projection 2020-2021

- Inscription dans le groupe de travail national sur le partage d'information ;
- Financement d'un ETP Si/Dsian pour le déploiement des différentes fonctionnalités dont la refonte des systèmes et l'adaptation des SI notamment pour la généralisation de la télé procédure des demandes de rSa, d'où la demande de récupération des RDSP à la CAF
- Formation des cadres requête Biseness Object pour pilotage et temps dédié à créer les requêtes adaptées aux travaux
- Financement de néo job 360 : création du dossier social, de l'articulation avec toute l'offre, accès aux services orienteurs extérieurs et prestataires pour un suivi de parcours

- Financement d'un module Néojob pour le suivi de l'orientation des BrSa auprès des services extérieurs qui n'ont pas accès à l'outil informatique interne au Département

Budget de l'action pour 2020 : 82 250 €

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Financement des postes SI	31 250 €	15 625 €	15 625 €
Achat des modules Néojob	51 000 €	25 500 €	25 500 €
Total	82 250 €	41 125 €	41 125 €

5 Formation des travailleurs sociaux

Contexte

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté porte un objectif central de valorisation du travail social, levier majeur de transformation des politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Pour faire évoluer ou renforcer certaines pratiques professionnelles favorables à une amélioration de la qualité de l'accompagnement proposé à nos concitoyens, la stratégie prévoit, entre autres moyens, de mobiliser le levier de la formation professionnelle continue sur six thématiques identifiées dans les travaux préparatoires :

1. travail social collectif et développement social,
2. participation des personnes,
3. insertion socio-professionnelle,
4. numérique et travail social,
5. travail social et territoires,
6. aller vers ».

Des groupes de travail réunissant des personnes accompagnées et/ou accueillies, des travailleurs sociaux, des cadres sociaux, des formateurs, des experts... ont été associés à la définition des orientations de formation sur ces thématiques.

Ces six thématiques s'inscrivent dans une approche systémique pour incarner la volonté de remettre le travail social au cœur de l'accompagnement des personnes dans leur parcours de vie, principe clé inscrit au volet « plan de formation des travailleurs sociaux » de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le financement de cette offre de formation complète l'offre catalogue CNFPT dédiée uniquement aux professionnels des collectivités. Cette offre complémentaire se doit d'être avant tout spécifique aux besoins identifiés pour des équipes pluridisciplinaires et/ou interinstitutionnelles.

Description de l'action de formation.

Afin de s'inscrire dans les orientations déjà impulsées les thèmes choisis pour 2020 viennent en continuité des actions 2019. Ainsi seront prioritairement mis en œuvre en 2020 des actions de formation en lien avec le numérique, le travail social collectif et développement social. La participation des personnes étant un axe inscrit au PDI 2016-2020, il est nécessaire d'impulser la dynamique qui reste encore trop à la marge des réflexions portées sur l'amélioration de nos dispositifs.

Les trois autres thèmes seront impulsés en 2021 en lien avec le service formation du Département et le CNFPT.

Projection 2020-2021

Exécution du plan de formation 2020 :

- Travail social et numérique en lien avec la fiche « accueil inconditionnel de proximité » premiers modules de formations proposés dès 2019 en interne pour les tester puis accès à quelques partenaires sur les prochaines sessions.
- Développement social et travail social collectif, en continuité avec les précédentes actions inscrites dans le plan de Formation en 2018-2019 et où la participation de partenaires avait été formalisée.

- Participation des personnes accompagnées : Construction d'une formation/action avec un socle commun de base sur une approche théorique et mise en œuvre de la partie action sur 3 à 4 thèmes liés à la politique d'insertion et de prévention du Département :
 - La Participation des personnes concernées aux équipes pluridisciplinaires,
 - Travailler à la construction d'un projet d'accompagnement à partir des besoins recensés auprès de la communauté des gens dits du voyage.
 - Travailler l'accompagnement social des publics au rSa
 - La participation des jeunes aux politiques de prévention

Projection 2021- 2022 :

- Aller vers,
- Travail social et territoires,
- L'insertion socio-professionnelle à partir de l'expérimentation ACoR que l'on souhaiterait essayer dans les pôles insertion.

Budget de l'action : 42 000 €

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Formation au numérique	30 000 €	15 000 €	15 000 €
Formation au DSL	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Participation des personnes concernées	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Total	42 000 €	21 000 €	21 000 €

II Crédits d'Initiatives Locales

6.1 Optimisation et développement de la plateforme Job 47

Contexte

Le département de Lot-et-Garonne s'est doté d'un outil spécifique afin de favoriser le retour à l'emploi des allocataires du rSa. Dans le cadre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) le Département a bénéficié d'une enveloppe **de 251 808,01 €** pour l'année 2018 il a pu ainsi faire l'acquisition de la plateforme JOB47 pour la somme de 176 000 €.

La plateforme JOB47 permet la mise en relation instantanée des BrSa orientés vers l'emploi et des recruteurs potentiels du département grâce à un système de géolocalisation.

En complément de la licence à renouveler annuellement, le développeur de cet outil (Néolink) élabore régulièrement de nouvelles applications permettant une utilisation plus optimale de cette plateforme (connexion avec d'autres sites en ligne, application smartphone /utilisation de SMS notamment). Ces produits ont un coût qui vient s'ajouter au prix initial de maintenance de cette plateforme.

En lien avec l'optimisation de la plateforme JOB 47, il faut prévoir le développement d'une interface avec l'application d'aide sociale du département (ASG) afin d'assurer un meilleur suivi du parcours d'insertion des allocataires, ainsi que la formation du personnel nécessaire à l'utilisation de cet outil. Le financement de cette interface est inscrit sur la nouvelle fiche action socle dédiée aux partages d'information entre SI.

Le suivi des parcours devra faire l'objet d'un référentiel et de création de tableaux de bord

Description synthétique de l'action

Cette action se concentre sur le financement de la plateforme et de l'ingénierie qui y est associée, ainsi que des temps de reporting entre les agents en charge de l'optimisation de l'outil.

Réalisé 2019

Le management du projet encore en phase d'amélioration nécessite un temps d'animation par l'encadrement pour :

- les points hebdomadaires entre les démarches entreprises et accompagnement allocataires,
- l'organisation de l'interface informatique entre les deux systèmes (job 47 et le logiciel intra départemental ASG),
- les visio-conférences avec Néolink, pour s'approprier les différentes évolutions
- le séminaire annuel qui a eu lieu à Avignon en septembre 2019,

- le recadrage sur demande de certains allocataires, etc...

D'autre part les tableaux de bords sont mis en place et favorise le reporting hebdomadaire qui a été mis en place tous les vendredis en 2019. Des réunions régulières sont organisées pour une remontée des problèmes et besoins afin d'améliorer l'outil.

Projection 2020-2021

Il prévu de réduire le temps de reporting en 2020 par un passage d'un rythme hebdomadaire à un rythme mensuel.

Améliorations de l'outil envisagées:

- commande de l'application sur smartphone,
- intégration sur la plateforme du multipostage (possibilité d'avoir toutes les offres d'un groupe)
- intégration sur la plateforme de l'envoi de SMS
- potentiellement toute amélioration proposée par la société Néolink courant de l'année sur la plateforme Job 47.

L'achat de Néojob, ensemble de modules dédiés au suivi du public relevant des services extérieurs est inscrits dans l'action socle 4.4 « partage d'informations via les systèmes informatiques ».

Budget de l'action pour l'année 2020: 136 000 €

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Achat de la licence	120 000 €	60 000 €	60 000 €
Adaptations	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Modules SMS	6 000 €	3 000 €	3 000 €
Total	136 000 €	68 000 €	68 000 €

6.2 Mesures d'accompagnement Social, Santé/social

Contexte

Du fait de leur situation et de leurs besoins spécifiques plusieurs catégories de publics nécessitent un accompagnement et des appuis techniques particuliers. Les mesures proposées répondent à des enjeux forts que sont la resocialisation et l'accès aux droits et à une prise en charge de son parcours social et/ou santé. Sans un accompagnement spécifique pour lever les différents freins préalables à une insertion durable, il est illusoire de projeter une insertion professionnelle de certains publics.

Concernant la problématique santé, une partie des publics rencontrés relèvent d'un accompagnement santé/social préalable à toute autre orientation. Au 31 décembre 2019, 665 BrSa se sont vu proposer une action visant leur santé soit 7% des BrSa soumis aux droits et devoirs. Dans le PDI/PTI 2016-2020 une des orientations visait la création d'un pool d'infirmier.es d'insertion pour compléter les équipes au sein des CMS et assurer un suivi articulé santé-social.

Certaines de ces mesures étaient financées au titre du FAPI, et d'autres étaient financées par le Département en valorisation du FAPI.

Description synthétique de ces actions

Les mesures ASID :

La mesure ASID, Accompagnement Social Individualisé Départemental, est une action qui répond aux orientations du PDI /PTI 2016-2020. Jusqu'à présent cette mesure était financée dans le cadre du FAPI.

Organisées sur cinq territoires du département Agen, Nérac, Marmande, Tonneins, Villeneuve/lot et mise en œuvre par différents partenaires (AFEPT, INSUP Aquitaine, Cabinet de consultant Fabienne BARRAN, L'ADES et l'association le RELAIS), ces mesures s'adressent aux bénéficiaires du rSa éloignés de tous les dispositifs d'aides, rencontrant des problématiques lourdes (grande précarité, freins psychologiques ou psychiatriques).

Cet accompagnement « sur mesure » sous forme d'entretiens individuels et/ou collectifs, est proposé sur une durée de 9 mois et doit permettre aux bénéficiaires de pouvoir se rapprocher des dispositifs de droits communs.

Différentes approches sont proposées en fonction de la structure support, mais elles mettent la personne au centre de l'interaction sociale, et propose un accompagnement très structuré avec la mise en place d'entretiens individuels, parfois d'ateliers collectifs thématiques (mobilité, Image de soi, Sensibilisation à la santé).

L'accompagnement se décline en plusieurs phases et peut être en fonction du public soit à visée très professionnelle comme la démarche INSUP soit définition de projet, soit accompagnement social pour les publics les plus marginalisés

Le Pool infirmier.es

Le rôle de ce pool d'infirmier.es est double :

- soutenir le travailleur social « référent » garant de l'accès aux droits (CPAM, CMU,...) à la compréhension de la situation par un accompagnement articulé autour du parcours santé-social, notamment en cas de montage de dossier MDPH
- accompagner à la personne à prendre conscience de sa problématique santé, et l'aider à s'approprier et comprendre son bilan de santé pour le soutenir dans la mise en œuvre de son parcours de soin
- Organiser tous les relais nécessaires avec les professionnels de santé impliqués dans le parcours de soins ou autre et assurer l'interface entre les partenaires.

Ateliers, actions de redynamisation

Le Département finance à hauteur de 200 000 € des ateliers d'insertion sociale, de redynamisation à destination des allocataires du rSa en situation de grande fragilité.

Action valorisée en contrepartie du financement FAPI.

Aide à la mobilité

L'accès au permis de conduire est dans un secteur rural comme le Lot et Garonne un des freins majeurs à l'insertion. Pour y remédier, le Département finance trois auto-écoles sociales réparties sur le département (Nérac, Agen, Marmande) en prenant en charge à hauteur de 1 000 € le permis de conduire pour 12 allocataires du rSa chacune, soit un montant total de 36 000 €.

Action valorisée en contrepartie du financement FAPI.

Soutien au PLIE de l'Agenais

Le Département soutient le PLIE de l'Agenais à hauteur de 105 000 € dans sa mission d'accompagnement socio-professionnel et de placement dans l'emploi des allocataires du rSa qui lui sont orientés. En 2019, le PLIE de l'Agenais a accompagné 292 allocataires du rSa, 42 sorties positives (CDI, CCD, entrées en formation).

Action valorisée en contrepartie du financement FAPI.

Projection 2020-2021

Maintien des mesures ASID sur les différents territoires et rédaction des fiches de poste et recrutement d'un pool de 2 infirmier.es pour le département.

Maintien du financement des actions de redynamisation, d'aide à la mobilité et soutien au PLIE.

Budget pour l'ensemble des actions en 2020 : 469 000 € dont 106 339 € part de l'Etat et 362661 € part du Département.

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Mesures ASID	112 000 €	98 339 €	13 661 €
Pool de 2 infirmier.es fin d'année	16 000 €	8 000 €	8 000 €
Ateliers, actions de redynamisation	200 000 €		200 000 €
Aide à la mobilité	36 000 €		36 000 €

Soutien au PLIE de l'Agenais	105 000 €		105 000 €
Total	469 000 €	106 339 €	362 661 €

6.3 Mesures de prévention des expulsions

Contexte

L'impayé de loyers est à l'origine de la majorité des expulsions locatives et provient le plus souvent d'une baisse de revenus. La perte d'emploi et la séparation des couples sont les premières causes de cette dégradation économique à l'origine de la dette locative, dont l'ampleur finit par engager certains ménages dans une procédure d'expulsion initiée par leur bailleur.

Il n'existe pas à proprement parler de profil des ménages expulsés, ils ont en commun d'avoir un faible niveau de ressources. Leur diversité sociale et professionnelle est avant tout le reflet des récentes mutations sociétales qui se manifestent notamment par l'instabilité de l'emploi et la fragilisation du lien familial.

On constate que le caractère décisif des mesures d'accompagnement social, juridique et administratif et de l'importance d'une intervention le plus en amont possible pour prévenir une dégradation de la situation des ménages, tant sur le plan financier que psychologique. Des études en recherche sociale ont prouvé qu'un accompagnement adapté et individualisé permet souvent de résoudre efficacement une partie importante des difficultés rencontrées par les personnes en procédure d'expulsion : en leur redonnant confiance, en les orientant vers des droits dont ils n'avaient pas toujours connaissance, en provoquant une rupture avec un engrenage dont il est difficile de s'extraire, ces ménages se réinscrivent dans une démarche positive de résolution des problèmes.

Cette action développée dans le cadre des Commission Coordination des Actions de Prévention des EXPulsions locatives (CCAPEX) était financé par le FAPI. Au regard du renforcement de la précarité des publics liée à la crise Covid, il s'avère plus que nécessaire que de maintenir cet outil probant.

Description synthétique de ces actions

Diagnostic socio-juridique dans le cadre des CCAPEX

L'enjeu du travail de prévention consiste à intervenir dès les premières difficultés de paiement auprès du locataire pour éviter une résiliation de bail qui le fait basculer dans l'engrenage d'une procédure juridique complexe pouvant assez rapidement le conduire à l'expulsion. Le Département, en lien avec les services de l'Etat, a demandé à l'ADIL 47, en sa qualité d'«antenne départementale de prévention des expulsions locatives », de faire ces diagnostics pour les ménages concernés qui ne sont pas suivis et accompagnés par les services sociaux (CMS, CCAS).

Pour faciliter la coordination entre les acteurs et la mise en place d'outils d'accompagnement le plus en amont de la procédure : les diagnostics sociaux et financiers permettent notamment d'aller à la rencontre de publics « invisibles » (personnes

ou ménages non connus des services sociaux), et ce à chaque phase de la procédure d'expulsion :

- dès le commandement de payer, un diagnostic social et juridique pour les locataires du parc privé faisant l'objet d'un signalement à la CCAPEX. L'objectif de ce diagnostic précoce est d'identifier la cause de l'impayé et le dispositif de prévention adapté à sa situation, que soit en termes d'apurement de la dette mais aussi de maintien ou de relogement ;
- un diagnostic social et financier pour tous les ménages faisant l'objet d'une assignation aux fins d'expulsion pour dette locative (obligation depuis la loi ALUR). Toutes les personnes signalées à ce stade doivent ainsi bénéficier d'une proposition d'entretien avec un travailleur social dans un délai maximal d'un mois suivant l'assignation de sorte que le diagnostic puisse être transmis aux magistrats.

En Lot-et-Garonne, 2 modes de gestions cohabitent pour ces diagnostics : l'ingénierie assurée en direct par les travailleurs sociaux des CMS (ménages connus et accompagnés) et l'ADIL qui prend en compte les autres ménages et notamment les « invisibles.

Budget de l'action 75 000 €

Service d'insertion par le logement (SIL)

Le Département accompagne les personnes dans la sécurisation des parcours résidentiels avec notamment le soutien à l'association SOLINCITE (à hauteur de 73 000 €) pour son service d'insertion par le logement. Il propose une action spécifique d'accompagnement en évaluant les besoins et les attentes de chaque famille accueillie, puis en élaborant avec elle un projet d'accompagnement qui prend en compte la globalité de la problématique familiale à savoir, le logement, le soin, l'insertion professionnelle et l'accompagnement éducatif des enfants.

Budget de l'action 73 000 €

Budget global pour l'année 2020

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Diagnostic et accompagnements	75 000 €	75 000 €	
Service d'insertion par le logement	73 000 €		73 000 €
Total	148 000 €	75 000 €	73 000 €

6.4 Actions de préventions à l'entrée dans le rSa auprès des jeunes de l'ASE

Contexte

Une majorité de parents d'enfants placés relèvent des minima sociaux et notamment du rSa.

D'un côté, un ou les 2 parents sont allocataires du rSa et sont, à ce titre, accompagnés dans un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle.

De l'autre, le ou les enfants font l'objet d'une mesure de protection qu'elle soit administrative ou judiciaire et sont accompagnés tout au long de leur placement.

Chacun des parties (parents et enfants) bénéficient d'un projet, projet d'orientation pour les parents allocataires du rSa, projet pour l'enfant.

Cette action s'inscrit dans la prévention à l'entrée dans le rSa pour ces enfants et jeunes adolescents.

Description synthétique de l'action

Il s'agit de co construire un accompagnement global de ces familles en proposant un projet unique qui prenne en compte la situation familiale dans son ensemble pour favoriser l'insertion sociale et ou/professionnelle des parents en lien direct avec les intervenants de la protection de l'enfance (travailleur social, assistante familiale, établissement d'accueil...).

Cet accompagnement qui vise à favoriser une insertion durable du ou des parents pourrait dans certains cas permettre une levée de la mesure de protection et favoriser un retour à domicile des enfants prévenant ainsi dans certains cas l'entrée dans le rSa des jeunes ayant fait l'objet de mesures de protection.

Réalisé 2019

Projet non mis en place en 2019

Projection 2020-2021

En 2020, conception du modèle en partenariat avec la Direction Enfance – Famille pour mise en œuvre en 2021

Accompagnement et contractualisation spécifique pour les parents BrSa dont les enfants ont un suivi « enfance » dans le cadre de la protection de l'enfance en danger

Budget de l'action à prévoir pour 2021

Pas de budget pour 2020

Poste de coordonnateur pour le suivi de l'action en lien direct avec le Pôle Insertion et Pôle Placement de l'aide sociale à l'enfance.

III Annexes : Fiches actions

Fiche 1.1 Dispositif de préparation et d'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs » (PAAJM)

Socle - Fiche action N°1.1

Dispositif de préparation et d'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs »
(PAAJM)

Description de l'action :

Le jeune orienté par l'ASE vers le dispositif de préparation et d'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs fait l'objet d'un entretien diagnostique au cours de sa 17^{ème} année et élabore un projet d'accès à l'autonomie. Ce projet est formalisé sous forme d'un document cadre individuel restituant les conditions et modalités d'accès à l'autonomie.

Le dispositif a été calibré pour 60 entretiens-diagnostic et 20 suivis en file active sur l'année (soit potentiellement 40 jeunes entrés dans le dispositif puisque l'accompagnement est prévu pour une période de 6 mois renouvelable éventuellement 1 fois).

Durée de l'action :

Le département a signé avec les associations Solincité et Sauvegarde une convention cadre pour les années 2018 et 2019.

Un renouvellement sera envisagé après un bilan de mise en œuvre.

Partenaires : Associations Solincité et Sauvegarde

Objectifs de progression :

- tendre à 100 % d'entretiens pour les jeunes ayant atteint leur 17 ans ;
- maintenir la cible initiale du dispositif d'accompagnement, soit 20 jeunes
- Organiser la promotion du dispositif dès l'arrivée du nouveau directeur enfance famille (DEF) tant auprès des agents du Département qu'auprès des partenaires externes ;
- Fixer aux partenaires en charge du dispositif des objectifs cohérents avec les indicateurs de la stratégie pauvreté.
- Etayer les accompagnements en tenant compte du décret du 06 /08 /2020 qui définit les conditions de mise en œuvre de l'obligation de formation des jeunes de 16/18 ans. Ce qui induit de suivre ces objectifs et de coordonner le dispositif.

Dès 2021 l'expérimentation pourra être renforcée par des chargés d'insertion, mais un travail préalable (en 2020) est à mener avec les partenaires de l'insertion auprès des jeunes tels que les missions locales pour imaginer un accompagnement articulé et renforcé de type « accompagnement global ».

En prenant en compte les jeunes confiés à l'ASE au 31/05/2019, la projection sur les 3 années de ceux qui font l'objet d'un placement et atteignant leurs 17 ans (âge pour le diagnostic) et 18 ans (début de l'accompagnement) est maximum la suivante :

	2019	2020	2021
Nombre de jeunes atteignant leurs 17 ans au cours de l'année (hors MNA)	100	100	100
Nombre de jeunes atteignant leurs 18 ans au cours de l'année (hors MNA)	86	86	86

Budget prévisionnel détaillé :

2019	2020	2021
171 700 € dont 15 000 € pour les entretiens-diagnostic et 156 700€ pour les accompagnements	170 000 € dont 15 000 € pour les entretiens-diagnostic et 155 000€ pour les accompagnements	170 000 € dont 15 000 € pour les entretiens-diagnostic et 155 000€ pour les accompagnements
Part Département : 103 800€ Part Etat : 67 900 €	Part Département : 102 100€ Part Etat : 67 900 €	Part Département : 102 100€ Part Etat : 67 900 €

Répartition des financements entre le Département et l'Etat pour 2020

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Diagnostic et accompagnements	170 000 €	67 900 €	102 100 €
Total	170 000 €	67 900 €	102 100 €

Indicateurs de la stratégie pauvreté:

- Nombre de jeunes confiés à l'Ase devenus majeurs dans l'année
- Nombre de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel
- Nombre de jeunes (MNA compris) ayant eu 18 ans au cours de l'année civile ayant pu choisir leur personne lien au moment de la contractualisation.
- Nombre de jeunes (MNA compris) ayant eu 18 ans au cours de l'année civile avec un logement stable
- Nombre de jeunes (MNA compris) ayant eu 18 ans au cours de l'année civile ayant accès à des ressources financières
- Nombre de jeunes (MNA compris) ayant eu 18 ans au cours de l'année civile dans un parcours professionnel et/ou scolaire

Pour chaque accompagnement, celui-ci détaillera :

- Les items sur lesquels l'accompagnement a porté (accès au logement, accompagnement administratif, accompagnement à l'insertion, scolarité, accès aux soins...)
- Les motifs de sortie du dispositif
- Les durées d'accompagnement
- Les délais de mise en œuvre de l'accompagnement

Socle - Fiche action N°2.1

PREMIER ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITÉ

Renforcer l'accueil traitement proposé par les 8 Centres Médico-Sociaux (CMS), par un dispositif d'accueil et d'accompagnement au numérique sur l'ensemble du territoire.

Description de l'action :

Favoriser un réseau de proximité assurant un accueil de premier niveau pour mailler le territoire et permettre aux publics d'être reçu à moins de 30 minutes de leur lieux d'habitation.

Développer différents types d'actions qui vont de la réflexion éthique dans la pratique du numérique aux formations à l'usage du numérique, visant les travailleurs sociaux comme les aidants numériques afin de soutenir leur montée en compétence :

- sur la connaissance des différents outils et l'accès aux dispositifs ;
- sur l'accompagnement des publics à gagner en autonomie via le numérique et avoir accès plus aisément à leurs droits, tout en mesurant les limites et impact de ces outils.

Date de mise en place de l'action :

Dès 2019 : avec la poursuite de la démarche impulsée avec le cabinet WeTechCare, cabinet spécialisé en inclusion numérique, financée par le Département sur le territoire pilote de l'Albret.

Durée de l'action :

Expérimentation sur 3 ans.

Partenaires et co-financeurs :

Les partenaires du plan départemental d'inclusion numérique (CAF, MSA, Campus Numérique 47, Réseau des médiathèques, MSAP, tiers-lieux ...)

Budget détaillé sur 2019 – 2021 :

180 000 € par année pleine (dont 90 000€ CD 47), répartis ainsi :

1^{ère} année : Développement de l'action sur 2 territoires (pour rappel : les territoires correspondent aux CMS du Département, ils sont au nombre de 8)

- **Formation action : 60 000€** dont :
- **Financement d'un poste de coordinateur réseau numérique : 50 000€**

- **Achat de matériel : 40 000€**
- **Frais logistiques : 30 000€**

2^{ème} année : Développement de l'action sur l'ensemble du territoire repensé à hauteur de 70 000 € pour :

- L'animation du réseau
- L'organisation des webinaire
- achat de matériel
- Frais logistiques

3^{ème} année : Finalisation des travaux et évaluation du modèle ; montant non défini à ce jour

Répartition des financements entre le Département et l'Etat pour 2020

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Développement du réseau de partenaire préparation des Webinaires, dont reprise des modules prévus lors des séminaires	25 000 €	12 500 €	12 500 €
Organisation des ateliers CLTS	5 000 €	2 500 €	2 500 €
Elaboration des outils d'évaluation	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Achat matériel et frais de logistique	30 000 €	15 000 €	15 000 €
Total	70 000 €	35 000 €	35 000 €

Indicateurs de la stratégie pauvreté:

- Taux de couverture de premier accueil social inconditionnel par département accessible à moins de 30 minutes ;
- Nombre de structures ou lieux susceptibles de s'engager dans la démarche de premier accueil inconditionnel (CCAS, EFS, MSAP, Centres sociaux, communauté de communes,...)
- Nombre de structures réellement engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel ;
- Nombre de personnes accueillies par les structures engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel.

Objectifs poursuivis et progression :

Les objectifs initialement énoncés en terme de couverture étant atteint dès le 1^{er} trimestre 2020 ces derniers ont évolués pour permettre de rester sur la même dynamique en s'appuyant sur l'ingénierie développée durant l'année 2019 pour :

- essayer les pratiques sur tous les territoires à partir du modèle de l'Albret en fonction des ressources identifiées à partir de la cartographie des acteurs du numérique, le kit numérique, ... ;
- animer et développer le réseau des acteurs et des aidants numériques à partir de modules de formation de type webinaire dès le 2nd semestre 2020 ;
- recenser l'offre de formation pour le public et favoriser l'accès des structures à la labellisation Aptic ;
- animer la réflexion sur l'éthique dans les pratiques professionnelles à l'usage du numérique en lien avec l'ADES dans le cadre des travaux du CLTS.

Quatrième trimestre et année 2021 : Elaboration d'un outil, type référentiel d'évaluation du dispositif, permettant de mesurer l'accessibilité des services, le nombre de personnes formées, la satisfaction du public, les sollicitations en lien avec l'accès au numérique.

Socle - Fiche action N°2.2
LE RÉFÉRENT DE PARCOURS

Sensibiliser les acteurs et partenaires locaux à la démarche de référent de parcours pour mettre en œuvre cette démarche sur les 8 territoires.

Description de l'action :

Une action en trois étapes :

- la mise en place du référent de parcours, nécessite au préalable de clarifier la fonction du référent de parcours : quel est son rôle, quelles sont ses missions ? D'autant plus que ce rôle vient bousculer des pratiques (transversalité, partage d'informations et secret professionnel, participation de la personne accompagnée, ...) ;
- une fois cette clarification formalisée, il s'agit de former les acteurs volontaires à cette démarche sur deux territoires afin qu'ils s'approprient progressivement d'une culture commune et de favorisent sa mise en œuvre dans de bonnes conditions ;
- pour finir, assurer la mise en œuvre progressive de la démarche sur les différents territoires, pour arriver à terme, à une couverture départementale et offrir aux situations qui le nécessitent la possibilité de s'inscrire dans cette démarche.

Durée de l'action :

Expérimentation sur 2 ans avec un lancement du marché en 2020. Action non démarré en 2019.

Partenaires et co-financeurs :

Partenaires institutionnels (CAF, MSA, éducation nationale, structures de soins et / ou d'hébergement, justice, ...)

Objectifs poursuivis et progression :

Il est prévu pour l'année 2020 de rédiger l'appel à projet ou le marché public et de le lancer. Cette rédaction prévue initialement au 1er semestre 2020 a été reportée à la fin du second semestre au regard de la crise Covid et du temps dédié à assurer la continuité de service. Le marché ne sera effectif que début 2021.

L'organisation initiale d'une mise en œuvre sur trois ans ne sera pas possible. La démarche sera proposée à deux territoires volontaires, pour un essaimage ultérieur au regard des résultats de la démarche.

Le bilan initialement prévu au 1er semestre 2021 sera réalisé en 2022 pour adaptation avant essaimage si dispositif est reconnu comme pertinent et le bilan probant. Ainsi la projection d'une généralisation sur les autres territoires est reportée à fin 2022 voire 1er semestre 2023.

Indicateurs de la stratégie pauvreté:

- Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche du référent de parcours ;
- Nombre total de personnes accompagnées par un référent de parcours

Budget prévisionnel 2019 – 2021 : 100 000 € par année pleine (dont 50 000€ CD 47)

Répartition des financements entre le Département et l'Etat pour 2020

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Ingénierie du projet	5 000 €	2 500 €	2 500 €
Total	5 000 €	2 500 €	2 500 €

Budget prévisionnel pour 2021 : 50 000 € à 80 000 €

Socle - Fiche action N°3-1

Insertion et parcours des allocataires : L'orientation des BrSa

Mieux informer les publics en insertion sur le sens du dispositif dont ils bénéficient et sur les outils mis à leur disposition dans le cadre de leur parcours et optimiser le délai entre entrée dans le dispositif et démarrage de l'accompagnement par une orientation dans le mois qui suit l'ouverture du droit.

Descriptif de l'action :

Mise en place d'une plateforme d'orientation expérimentale sur les 3 territoires agenais non couverts par le dispositif actuellement en place puis extension progressive du modèle à tout le territoire.

Cette plateforme permet aux bénéficiaires du rSa d'être reçus dans le mois qui suit la réception du courrier d'ouverture de droit, pour un entretien croisé réalisé par un professionnel de l'emploi et un professionnel du social. A l'issue de cet entretien tripartite, l'orientation négociée est formalisée et un rendez-vous avec le référent en charge de son accompagnement lui est donné.

En amont de l'entretien une courte information collective présente les droits et devoirs et les secteurs en tension. Pendant l'attente des bénéficiaires, une série d'informations diverses sont présentées. Pour favoriser la dynamique d'insertion professionnelle, le choix a été fait de réaliser ces plateformes au sein de Pôle emploi.

Date de mise en place de l'action :

Expérimentation mise en place en 2019 sur le secteur d'Agen et son agglomération, consolidation et adaptation du modèle suite à la période de suspension due à la Covid19.

Essaimage de l'expérimentation à partir de la fin du 3ème trimestre 2020 sur les secteurs de Marmande, Villeneuve sur Lot puis Aiguillon dès que l'agence Pôle emploi sera ouverte au public.

L'adaptation de la plateforme d'orientation pour les secteurs où aucune antenne de Pôle emploi n'est à proximité sera mise en œuvre début 2021.

Durée de l'action : 2019 à 2021

Partenaires :

Partenaire principal, Pôle emploi qui accueille les plateformes dans ses locaux et participe à l'organisation générale.

Partenaires associés à la conception et à la mise en œuvre pour le secteur d'Agen : Pôle emploi, le PLIE de l'Agenais, la CAF, le Creuset, Coup de Pouce pour la présentation de l'offre d'insertion et participer aux entretiens croisés.

Partenaires associés à l'adaptation au territoire et à la mise en œuvre pour les autres secteurs : Pôle emploi, les services orienteurs du territoire avec qui Pôle emploi conventionne progressivement.

Budget prévisionnel initial détaillé pour 2019:

Poste de dépenses/Années	2019
Valorisation du temps dédié à l'orientation croisée	28 000 €
Animation de l'Offre d'insertion (valorisation des postes CD)	69 000 €
Référent	30 000 €
Cabinet	10 000 €
TOTAL	137 000 €

Objectifs et Progression : Réduire le délai entre l'ouverture du droit et l'orientation de 3 mois pour 2019, 2 mois en 20230 et à 1 mois en 2021 pour faciliter et accélérer l'insertion des bénéficiaires du rSa.

Projection 2020-2021

L'organisation et la coordination nécessaire pour mobiliser, orienter et accompagner les BrSa dans les temps impartis nécessitent :

- le recrutement d'un premier ETP pour coordination prévu pour le 4^{ème} trimestre, voire un second en 2020/21, en fonction de la montée en puissance de ces différentes plateformes d'orientation prévues avec Pôle emploi.
- Renfort temporaire pour saisir les données issues des entretiens d'orientation en attendant que les différents systèmes informatisés fonctionnent.
- Mise en place d'alternatives au sein des équipes des CMS pour assurer une orientation (sans information collective) qui s'est traduite par l'équipement des travailleurs sociaux pour assurer les entretiens à distance et la mobilisation des 100 ASP.
- Aménagement du système informatique à la nouvelle organisation et aux outils associés.

L'objectif d'essaimer le dispositif des plateformes sur les antennes de Pôle emploi au 4^{ème} trimestre à 2 autres territoires (Villeneuve sur Lot et Fumel) puis aux secteurs de Marmande, Tonneins et Nérac reste d'actualité tout en développant plusieurs options, en fonction des conditions et aléas imposés par la crise sanitaire. L'essaimage d'un modèle différencié (adapté) sur les secteurs sans antenne de Pôle emploi (Fumel, Nérac) tenant compte des périodes crise Covid où les informations collectives sont impossibles devraient être étudié fin 2020 ou début 2021.

Parallèlement il est envisagé d'organiser par traitement administratif, la réorientation de BrSa orientés depuis plus de 2 ans à Pôle emploi sans reprise d'activité effective sur la période.

Pour 2021, il est projeté la rédaction de marchés ou appels à projets pour travailler sur un **référentiel d'orientation** afin de construire un cadre commun et partagé, ainsi que la mise en place d'une évaluation fin 2021.

Répartition des financements entre le Département et l'Etat pour 2020

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Animation de groupes de travail pour construire le POC	10 000 €		10 000 €
Organisation des plateformes, orientations, rattrapage orientations	93 700 €		93 700 €
Adaptation du SI interne dont signature électronique	30 000 €	25 000 €	5 000 €
Total	133 700 €	25 000 €	108 700 €

Indicateurs de la stratégie pauvreté

- Nombre de nouveaux entrants
- Nombre de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins

Indicateurs départementaux posés lors de la contractualisation	2019	2020	2021
Réduction des délais d'orientation	3 mois	2 mois	1 mois
Mise en place de la plateforme	3 territoires de l'Agenais	3 territoires supplémentaires	2 territoires supplémentaires
Evaluation de la plateforme mise en place	Respect des délais/Plus-value de la plateforme	Impact sur les parcours entrants dans le dispositif	Focus sur la sécurisation des parcours, les suites de parcours

Fiche 4.1 Accompagnement global

Socle - Fiche action N°4-1

Insertion des bénéficiaires du rSa en proposant une offre d'accompagnement intégrée et intensive vers l'emploi : L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Dispositif phare de l'accompagnement socio-professionnel, cet accompagnement mobilise des conseillers Pôle emploi dédiés et les travailleurs sociaux du Département en charge de l'accompagnement des publics nécessitant un accompagnement spécifique pour sécuriser les parcours de retour à l'emploi.

Descriptif de l'action :

Développement et renforcement de l'accompagnement global (accompagnement articulé entre un conseiller emploi et un travailleur social) en utilisant les différents outils à disposition dont la plateforme Job 47.

Ouverture de l'accompagnement global à tous les bénéficiaires du rSa suivis par des organismes extérieurs (CCAS, Associations), Pôle emploi devra conventionner avec ces organismes auxquels le Département a délégué l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du rSa.

Ces actions/dispositifs visent une meilleure coordination, une sécurisation des dispositifs mis en œuvre sur le département pour garantir la mise à l'emploi des bénéficiaires du rSa.

Date de mise en place de l'action :

Accompagnement global débuté en 2015

Mise en place de Job 47 plateforme emploi en 2018

Développement d'un poste de Coordinateur Emploi

Durée de l'action : 3 ans

Partenaires :

Pôle emploi, les services orienteurs qui ont conventionné avec Pôle emploi.

Association ARDIE 47 pour la plateforme Job 47

Objectifs et progression :

- Accompagner 490 personnes, soit 70 personnes par portefeuille pour un pool de 7 conseillers emploi et la mobilisation de l'ensemble des assistant.es social.es de polyvalence référent.es des personnes accompagnées en CMS et les référent.es pour les services extérieurs qui auront conventionnés.
- Améliorer la coordination entre les structures par la désignation de 2 coordinateurs au sein du Conseil départemental

- Renforce le pilotage du dispositif entre les acteurs de l'accompagnement global et construire des indicateurs partagés
- Formaliser le temps passé en équipes pluridisciplinaires par les conseillers emploi de Pôle emploi.

Budget détaillé 2019 :

Poste de dépenses/Années	2019	Imputation 2020
Coordinateur Emploi	36 500 €	Fiche 4.2
Hotliner	20 400 €	Fiche 4.2
Soutien à ARDIE 47 pour la mission Entreprises/Job47	25 000 €	Fiche 4.2
Accompagnement des bénéficiaires/Animation de la plateforme Job 47	54 100 €	Fiche 4.2
TOTAL	136 000 € (dont 67 939,12 € Conseil départemental et 68 060,88 € Etat)	

Actions déjà financée au titre du FAPI : L'achat de la plateforme et sa maintenance sont financées par le FAPI à hauteur de 170 000 € ; cette somme est transférée sur la fiche CIL 6.1

Répartition des financements entre le Département et l'Etat pour 2020

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Temps d'accompagnement	223 500 €	113 478 €	110 022 €
Temps de coordination des ALI	2 432 €		2 432 €
Temps pilotage	1 024 €		1 024 €
Total	226 956 €	113 478 €	113 478 €

Indicateurs de la stratégie pauvreté : données apportées par Pôle emploi

- Nombre de personnes accompagnées par un conseiller dédié à l'accompagnement global
- Délai moyen de l'accompagnement global

Fiche 4.2 Accompagnement départemental pour les BrSa demandeurs d'emploi

Socle - Fiche action N°4-2

Offre d'accompagnement Départementale pour les BrSa orientés « professionnel »

Ensemble d'actions favorisant la reprise d'activité des personnes inscrites « durablement » dans le dispositif, ou actions de prévention favorisant la remobilisation dès l'entrée dans le dispositif.

Description synthétique des actions

Action	Projection 2020-2021
Job47	Maintien des 3 postes actuels : Hot liner, chargée de mission emploi et chargée de mission entreprise. Renfort d'un ETP (soit 2 mi-temps) pour animer les ateliers prise en main et la reformulation du CV, et permettre la chargée d'emploi de se recentrer sur sa mission qui est le placement à l'emploi.
Renforcement de l'équipe des Conseillers en insertion professionnelle (CIP)	Renforcer l'équipe de CIP par deux autres agents, pour optimiser la couverture territoriale et répondre à la montée en charge des personnes orientées tout en limitant ce temps d'attente pour intégrer l'accompagnement après l'orientation dans les temps impartis.
ACoR	Développer l'ingénierie du projet et les premiers territoires à cibler (Albret puis Confluent ou Fumelois) et construire les modalités du financement pour un démarrage fin 2020 début 2021.
ADAV 33 accompagnements adaptés et différenciés	2020, développer l'ingénierie du projet et lancement des modalités de financement pour un démarrage de l'action en 2021.
Plombiers du numérique	2020, ingénierie du projet et mobilisation des entreprises et partenaires, pour un démarrage fin d'année sur financement Pôle emploi.
Booster	2020, ingénierie du projet et définition de 3 territoires en fonction de la mobilisation locale et du panel de jeunes répondants à cette problématique pour un démarrage 4 ^{ème} trimestre 2020 et pérennisation de l'action en 2021
47 Terre d'emploi	2020, ingénierie du projet et mise en œuvre d'une première

	cohorte au 4ème trimestre 2020.
--	---------------------------------

Date de mise en place de l'action :

Lancement de la plateforme Job 47 en 2018

Mise en place des CIP suite au PDI/PTI 2016-2020

Démarrage des autres actions fin 2020

Durée de l'action : terme de la stratégie.

Partenaires :

Pôle emploi, les services orienteurs qui ont conventionné avec Pôle emploi.

Association ARDIE 47 pour la plateforme Job 47

ACoR, Adav 33, AKTO, Impala, Lycée Foulayronnes, Greta, Conseil régional, les opérateurs de téléphonie, ...

Actions déjà financées au titre du FAPI : L'achat de la plateforme et sa maintenance sont financées par le FAPI à hauteur de 170 000 € ; cette somme est transférée sur la fiche CIL 6.1

Répartition des financements entre le Département et l'Etat pour 2020

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Ingénierie des projets	30 000 €		30 000 €
Soutien aux projets	23 000 €	1 326 €	8 674 €
Postes liés à Job 47 :	87 982 €	81 900 €	6 082 €
Renfort de 2 CIP	12 164 €	12 164 €	
Référent de parcours	15 000 €		15 000 €
Formation co-financée dans le cadre du BDI	52 600 €		52 600 €
Total	207 746 €	95 390 €	112 356 €

Indicateurs de la stratégie pauvreté : données apportées par Pôle emploi

- Nombre total de 1^{er} rendez-vous d'accompagnement fixé
- Nombre total de 1^{er} rendez-vous d'accompagnement fixé dans les 2 semaines à compter de la date d'orientation
- Nombre total de 1^{er} contrats d'engagements
- Nombre total de 1^{er} contrats d'engagements dans les 2 mois à partir de la notification de l'orientation.

Indicateurs du Département : Mise à l'emploi des bénéficiaires du rSa, accompagnement et sécurisation des parcours

Indicateurs	Situation en 2018	2019	2020	2021
Entrées en accompagnement global/Inscriptions Job 47	700	+2%	+5%	+10%
Entrée en formation/Mise à l'emploi	Données fiables non disponibles à ce jour	+5 %	+10 %	+20%
Dépense rSa	57 754 527 €	-60 000 €	-100 000 €	-200 000 €

Fiche 4.3 l'accompagnement départemental : Accompagnement et suivi des créateurs d'activité et travailleurs indépendants bénéficiaires du rSa

Socle- Fiche action N°4.3

ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DES CREATEURS D'ACTIVITE ET TRAVAILLEURS
INDEPENDANTS BENEFICIAIRES DU rSa

Orienter et évaluer les projets des travailleurs indépendants bénéficiaires du rSa afin de proposer l'accompagnement le plus adapté à leur situation et leur permettre de vivre dignement de leur activité. La priorité est d'accompagner les nouveaux créateurs pour limiter dans le temps leur inscription au rSa. En fonction du nombre de nouveaux porteurs de projets (le flux), un nombre plus ou moins important de bénéficiaires déjà installés (le stock) pourra être orienté vers cette évaluation. Cet équilibre devant permettre de maintenir une certaine stabilité (autour de 166 personnes par an).

Description de l'action :

Il s'agit d'une prestation d'évaluation et d'accompagnement à la création et à la conduite du projet qui s'adresse à 2 types de bénéficiaires :

- les nouveaux entrants
- les travailleurs non-salariés déjà bénéficiaires du rSa.

Pour les nouveaux entrants, l'objectif est double et nécessite deux prestations distinctes :

- Etablir un diagnostic avec le bénéficiaire afin de déterminer la viabilité de l'activité, sur une durée maximum de 3 mois,
- Accompagner le créateur sur la phase développement sur une période maximum de 9 mois à un an.

Pour les travailleurs indépendants déjà dans le dispositif rSa depuis plus de 2 ans, la prestation permettrait d'évaluer la viabilité de l'activité, d'apporter des conseils en développement ou, le cas échéant, d'accompagner l'entrepreneur dans une démarche de renoncement à son activité.

Chaque étape ferait l'objet, non seulement, d'un retour détaillé et argumenté par le prestataire auprès du Département, mais également d'une contractualisation avec le bénéficiaire, fixant ainsi des durées et des échéances.

Pour accompagner cette mise en œuvre il est nécessaire de renforcer l'équipe d'un coordonnateur « référent de parcours » dont le rôle est :

- d'orienter vers la structure la plus adaptée,
- d'analyser les retours des prestataires pour envisager l'accompagnement le plus adapté en mobilisant les outils et dispositifs existants
- D'assurer le suivi de l'évolution de l'activité en apportant les conseils nécessaires
- De travailler une réorientation ou une activité complémentaire si l'activité n'est pourvoyeuse de revenus stables et suffisants.

Durée de l'action :

Expérimentation qui devrait se pérenniser puisque l'entrée des porteurs de projet dans le dispositif rSa ne fléchit pas.

Partenaires et Co-financeurs : Conseil Départemental - Etat

Objectifs de progression :

- Mobiliser un agent pour croiser les fichiers et rechercher via les outils à disposition « territoire 47 » (outil chambre des métiers) l'inscription réelle et toujours d'actualité des travailleurs indépendants, afin d'orienter les premiers travailleurs indépendants.
- Adapter le Contrat d'Engagement Réciproque (CER) pour travailleurs indépendants afin d'avoir un outil juridique adapté aux accompagnements.
- Recruter le référent de parcours des travailleurs indépendants, en charge du suivi, de la progression de l'activité ou de la réorientation.
- Lancer les conventionnements, marchés ou appel à projet ou subvention pour orienter sur une offre complémentaire, non existante à ce jour.

Budget prévisionnel initial pour 2019/2021 : 58 860 € annuels

	Nombre de BrSa	coût par BrSa	coût annuel 2019	coût annuel 2020	coût annuel 2021
Primo évaluations	66	160 €	10 560 €	10 560 €	10 560 €
Accompagnements	100	258€	25 800 €	25 800 €	25 800 €
Evaluations viabilité	150	150€	22 500 €	22 500 €	22 500 €
Coût total de l'action			58 860 € dont 29 430 € Département et 29430 € Etat	58 860 € dont 29 430 € Département et 29430 € Etat	58 860 € Dont 29 430 € Département et 29430 € Etat

Répartition des financements entre le Département et l'Etat pour 2020

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Actions d'accompagnement	26 000 €		26 000 €
De l'Idée au projet groupement des employeurs	20 000 €	10 000 €	10 000 €
Total	46 000 €	10 000 €	36 000 €

Indicateurs de la stratégie pauvreté

- Nombre total de 1^{er} rendez-vous d'accompagnement fixé

- Nombre total de 1^{er} rendez-vous d'accompagnement fixé dans les 2 semaines à compter de la date d'orientation
- Nombre total de 1^{er} contrats d'engagements
- Nombre total de 1^{er} contrats d'engagements dans les 2 mois à partir de la notification de l'orientation.

Indicateurs du Département :

Un référentiel sera élaboré afin d'évaluer les éléments suivants sur les 3 années

- Nombre de nouveaux porteurs de projets orientés pour un diagnostic de faisabilité.
 1. Dont nombre de créateurs accompagnés au-delà du diagnostic pour leur création d'activité :
 - Nombre de créations d'activité
 - Nombre de renoncements en cours d'accompagnement
 - Nombre de renoncements à l'issue de l'accompagnement
 2. Dont nombre de bénéficiaires rSa réorientés vers un autre projet
 3. Dont nombre de bénéficiaires sortis du dispositif rSa
 4. Nombre de travailleurs indépendants inscrits dans le dispositif du rSa depuis plus de 2 ans, orientés vers l'évaluation :
 - dont nombre de bénéficiaires rSa réorientés vers une autre action,
 - dont nombre de bénéficiaires sortis du dispositif rSa à l'issue de l'évaluation.
 5. Eléments de viabilité des créations après 1 an

Nombre d'allocataires cibles

216 personnes par an :

⇒ **66 porteurs** de projets, nouveaux entrants dans le dispositif rSa, dont 56 seront accompagnés dans la création de leur projet,
 ⇒ + **150 travailleurs** indépendants déjà bénéficiaires du rSa et nécessitant une évaluation.

Sur la durée de l'action (3 ans), le nombre total de bénéficiaires pourrait être de **648**.

Fiche 4.4 Cumul du rSa avec une activité du secteur agricole ou de l'agro-alimentaire

Socle - Fiche action N°4.4

Cumul du rSa avec une activité du secteur agricole ou de l'agro-alimentaire

Description de l'action :

Il s'agit de proposer aux personnes ayant un contrat saisonnier ou CDD de cumuler le montant de leur salaire avec leur droit rSa et ce pour une période allant jusqu'à une réouverture de droit à Pôle emploi.

Durée de l'action :

Expérimentation prévue initialement jusqu'à fin octobre 2020. Cette action commence à trouver son public au bout de 5 mois par le biais du bouche à oreille, il est demandé une prolongation jusqu'à fin décembre 2021.

Partenaires et Co-financeurs :

CAF, MSA, Chambres consulaires et branches professionnelles, Pôle emploi.

Objectifs de progression :

Mise en œuvre de l'action.

Augmenter progressivement le nombre de personnes s'inscrivant dans le dispositif

Développer le dispositif en renforçant l'équipe d'un référent de parcours pour soutenir dans la recherche d'emplois complémentaires les personnes s'inscrivant dans le dispositif.

Maintenir les personnes dans le dispositif en leur proposant différents emplois dans leur bassin de vie.

Répartition des financements entre le Département et l'Etat pour 2020

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Financement de l'allocation	200 000 €		200 000 €
Référent de parcours dernier trimestre 2020	15 000 €	15 000 €	
Total	215 000 €	15 000 €	200 000 €

Indicateurs de la stratégie pauvreté

Non connu

Indicateurs du Département :

Une montée du public à 100 personnes d'ici fin 2021

Socle - Fiche action N°4.5

Partage des informations via les systèmes d'informatisation

Il s'agit de rendre plus agile les systèmes de partage de données via les flux informatique et faciliter le suivi du parcours des personnes accompagnées et d'outiller les professionnels à l'aide d'outil qui optimisent l'accès aux différentes offres de service (PDI ; PRF,...).

Description de l'action :

Améliorer l'outil SI interne pour assurer un suivi plus optimal des BrSa en lien avec les caisses et Pôle emploi

Achat des modules complémentaires à Néojob (Job47) pour permettre aux services extérieurs d'assurer un suivi efficace de leurs portefeuilles en mobilisant l'offre d'insertion

Migration et connexion des systèmes entre eux afin de ne pas avoir à démultiplier les saisies.

Durée de l'action :

Les deux années à venir pour construire et stabiliser les échanges de données.

Partenaires et Co-financeurs : CAF, MSA, Pôle emploi, Néolink/Berger Levrault, Conseil Régional

Objectifs de progression : Projection 2020-2021

- Participer au groupe de travail national sur le partage d'information ;
- Mobiliser un ETP Si/Dsian pour le déploiement des différentes fonctionnalités dont la refonte des systèmes et l'adaptation des SI notamment pour la généralisation de la télé procédure des demandes de rSa, d'où la demande de récupération des RDSP à la CAF
- Former les cadres à la manipulation autonome de requêtes Biseness Object pour piloter et suivre les indicateurs ; créer les requêtes adaptées aux travaux
- Financer néo job 360 : création du dossier social, de l'articulation avec toute l'offre, accès aux services orienteurs extérieurs et prestataires pour un suivi de parcours et le module Néojob pour le suivi de l'orientation des BrSa auprès des services extérieurs qui n'ont pas accès à l'outil informatique interne au Département

Répartition des financements entre le Département et l'Etat pour 2020

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Financement des postes SI	31 250 €	15 625 €	15 625 €
Achat des modules Néojob	51 000 €	25 500 €	25 500 €

Total	82 250 €	41 125 €	41 125 €
--------------	-----------------	-----------------	-----------------

Indicateurs de la stratégie pauvreté :

Non connu à ce jour

Indicateurs du Département :

- Transfer de la saisie de Projets d'orientation et contractualisation par les services extérieurs pour une lisibilité du suivi ;
- Augmentation du nombre de personnes positionnées sur les offres de services et de formation ;
- Impact sur le taux d'orientation et de contractualisation.

Socle - Fiche action N°5

Formation des travailleurs sociaux

Cette nouvelle action inscrite dans le socle, vise à renforcer les compétences des travailleurs sociaux avec comme objectif central la valorisation du travail social, levier majeur de transformation des politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Description de l'action :

Afin de s'inscrire dans les orientations déjà impulsées les thèmes choisis au sein du Département pour 2020 viennent en continuité des actions 2019. Ainsi seront prioritairement mis en œuvre en 2020 des actions de formation en lien avec le numérique, le travail social collectif et développement social. La participation des personnes étant un axe inscrit au PDI 2016-2020, il est nécessaire d'impulser la dynamique qui reste encore trop à la marge des réflexions portées sur l'amélioration de nos dispositifs.

Les trois autres thèmes seront impulsés en 2021 en lien avec le service formation du Département et le CNFPT.

Durée de l'action : 2020-2021

Partenaires et Co-financeurs : CNFPT

Objectifs de progression : projection 2020-2021

Exécution du plan de formation 2020 :

- Lancer les premiers modules de formation, travail social et numérique en lien avec la fiche « accueil inconditionnel de proximité » proposés dès 2019 en interne pour les tester puis accès à quelques partenaires sur les prochaines sessions.
- Renforcer l'accès aux formations du « Développement social et travail social collectif », en continuité avec les précédentes actions inscrites dans le plan de Formation en 2018-2019 et où la participation de partenaires avait été formalisée.
- Impulser la formation « Participation des personnes accompagnées » : Construction d'une formation/action avec un socle commun de base sur une approche théorique et mise en œuvre de la partie action sur 3 à 4 thèmes liés à la politique d'insertion et de prévention du Département :
 - La Participation des personnes concernées aux équipes pluridisciplinaires,
 - Travailler à la construction d'un projet d'accompagnement à partir des besoins recensés auprès de la communauté des gens dits du voyage.
 - Travailler l'accompagnement social des publics au rSa
 - La participation des jeunes aux politiques de prévention

Projection 2021- 2022 :

- Aller vers,

- Travail social et territoires,
- L'insertion socio-professionnelle à partir de l'expérimentation ACoR que l'on souhaiterait essayer dans les pôles insertion.

Répartition des financements entre le Département et l'Etat pour 2020

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Formation au numérique	30 000 €	15 000 €	15 000 €
Formation au DSL	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Participation des personnes concernées	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Total	42 000 €	21 000 €	21 000 €

Indicateurs de la stratégie pauvreté

- Nombre de formations par thématique

CIL - Fiche action N°6.1

Optimisation de la plateforme Job 47

La plateforme Job 47 qui s'inscrit dans une dynamique de progression tant auprès des usagers que de l'économie locale, nécessite de constante adaptation pour répondre aux évolutions des pratiques des personnes accompagnées que des entreprises. Le renouvellement de la licence financée par le FAPI, s'inscrit aujourd'hui sur le financement de la Stratégie pauvreté.

Description de l'action :

Cette action se concentre sur le financement de la plateforme et de l'ingénierie qui y est associée, ainsi que des temps de reporting entre les agents en charge de l'optimisation de l'outil.

Durée de l'action :

Durée de la stratégie et années suivantes.

Partenaires et Co-financiers : Néolink/Berger -Levrault

Objectifs de progression :

Il prévu de réduire le temps de reporting en 2020 par un passage d'un rythme hebdomadaire à un rythme mensuel.

Améliorations de l'outil envisagées:

- commande de l'application sur smartphone,
- intégration sur la plateforme du multipostage (possibilité d'avoir toutes les offres d'un groupe)
- intégration sur la plateforme de l'envoi de SMS
- potentiellement toute amélioration proposée par la société Néolink courant de l'année sur la plateforme Job 47.

L'achat de Néojob, ensemble de modules dédiés au suivi du public relevant des services extérieurs est inscrits dans l'action socle 4.4 « partage d'informations via les systèmes informatiques ».

Le développement interface JOB 47/ASG, adaptation de l'outil de suivi de parcours, création et suivi des tableaux de bord, est intégré à la fiche socle 4.4 partage d'information via les systèmes informatisés.

La formation du personnel est liée à la livraison des modules complémentaires complets.

Budget initial détaillé pour 2019-2022:

	2019	2020	2021
Coût annuel des applications	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Coût annuel communications (SMS)	1 200 €	1 200 €	1 200 €
développement interface JOB 47/ASG, adaptation de l'outil de suivi de parcours, création et suivi des tableaux de bord	50 000 €	39 000 €	39 000 €
Formation du personnel pour l'utilisation de l'outil de suivi de parcours	9 000 €	20 000 €	20 000 €
TOTAL	70 200 € (dont 35 101,18 € CD et 35 098,82 € Etat)	70 200 € (dont 35 101,18 € CD et 35 098,82 € Etat)	70 200 € (dont 35 101,18 € CD et 35 098,82 € Etat)

Répartition des financements entre le Département et l'Etat pour 2020

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Achat de la licence	120 000 €	60 000 €	60 000 €
Adaptations	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Modules SMS	6 000 €	3 000 €	3 000 €
Total	136 000 €	68 000 €	68 000 €

Indicateurs de la stratégie pauvreté

Pas d'indicateurs connus à ce jour.

Indicateurs du Département :

- Montée en charge des sorties à l'emploi pour les BrSa
- Diminution du coût du versement de l'allocation rSa

Indicateurs :

Le référentiel d'évaluation prévu pour l'action « Développement et renforcement de l'accompagnement global en utilisant les différents outils à disposition, dont la plateforme Job 47 » sera utilisé également pour cette action puisque les objectifs de progression sont identiques.

Seront également mesurés :

- Le nombre de SMS envoyés aux allocataires ;
- La création de l'interface JOB47/ASG;
- Le nombre de formations pour l'utilisation de l'outil de suivi de parcours
- le suivi des parcours d'insertion

CIL - Fiche action N°6.2

Mesures d'accompagnement Social, Santé/social

La spirale de l'exclusion, touche de plus en plus durablement une partie des publics reçus, où se greffent des problématiques de santé et de désocialisation. Les mesures inscrites sur cette fiche actions viennent soutenir les professionnels en charge des BrSa orientés « social » avec des problématiques très sociales.

Description de l'action :

Les mesures ASID :

Cet accompagnement « sur mesure » sous forme d'entretiens individuels et/ou collectifs, est proposé sur une durée de 9 mois et doit permettre aux bénéficiaires de pouvoir se rapprocher des dispositifs de droits communs.

La personne est au centre de l'interaction sociale, à partir d'un accompagnement très structuré avec la mise en place d'entretiens individuels, parfois d'ateliers collectifs thématiques (mobilité, Image de soi, Sensibilisation à la santé). Cette mesure vise à sécuriser et éviter les expulsions et s'inscrit dans la charte des commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX). L'accompagnement se décline en plusieurs phases et peut être en fonction du public soit à visée très professionnelle, soit accompagnement social pour les publics les plus marginalisés

Action jusqu'à présent financée dans le cadre du FAPI.

Le Pool infirmier.es

Articulé avec le référent social, le rôle de pool d'infirmier.es est double :

- Assurer un accompagnement renforcé auprès des personnes pour qu'elles prennent conscience de leur problématique santé qu'elles s'approprient leur parcours de soin ;
- Organiser les relais avec les professionnels du soin et du social pour s'assurer de la mise en œuvre effective du parcours de soin et/ou du montage de dossiers de type demande de RQTH, etc.

Nouvelle action inscrite dans le PDI/PTI 2016/2020

Ateliers, actions de redynamisation

Ateliers d'insertion sociale, de redynamisation à destination des bénéficiaires du rSa en situation de grande fragilité.

Action valorisée en contrepartie du financement FAPI.

Aide à la mobilité

L'accès au permis de conduire par la participation forfaitaire de 1000 € sur le cout du permis de conduire pour un public en démarche active d'insertion professionnelle. Approche pédagogique adaptée à un public en difficulté d'accès au code écrit, associé à des travaux complémentaires de prévention.

Action valorisée en contrepartie du financement FAPI.

Soutien au PLIE de l'Agenais

Accompagnement socio-professionnel assuré par le PLIE de l'Agenais favorisant la levée des freins à l'insertion et l'accès à un projet de formation et/ou à l'emploi.

Action valorisée en contrepartie du financement FAPI.

Durée des actions :

A maintenir tant qu'elles sont probantes :

- ASID,
- Ateliers, actions de redynamisation
- Aides à la mobilité
- Accompagnement PLIE

Le Pool infirmier.es, action inscrite dans le PDI, à lancer sur la dynamique stratégie pauvreté et à maintenir si elle s'avère probante.

Partenaires et Co-financeurs : ADIL, CPAM, ARS, acteurs des CLS, membres de la CCAPEX, opérateurs des ateliers, les auto écoles sociales, Le Plie de l'Agenais

Objectifs de progression :

Maintien des mesures ASID sur les différents territoires et rédaction des fiches de poste et recrutement d'un pool de 2 infirmier.es pour le département. Maintien des volumes pour les actions valorisées dans le cadre du FAPI.

Répartition des financements entre le Département et l'Etat pour 2020

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Mesures ASID	112 000 €	98 339 €	13 661 €
Pool de 2 infirmier.es fin d'année	16 000 €	8 000 €	8 000 €
Ateliers, actions de redynamisation	200 000 €		200 000 €
Aide à la mobilité	36 000 €		36 000 €
Soutien au PLIE de l'Agenais	105 000 €		105 000 €
Total	469 000 €	106 339 €	362 661 €

Indicateurs de la stratégie pauvreté :

Non connus à ce jour.

Indicateurs du Département :

Mesure ASID :

La charte de prévention des expulsions locatives définit les deux objectifs structurants suivants :

- réduire durablement le recours au jugement d'expulsion pour tous motifs, avec une proposition de diminuer progressivement le taux de transformation des assignations en commandements de quitter les lieux (décisions d'expulsion fermes)
comme suit :
 - 2019-2021 : faire passer le taux de 50,6 % (valeur 2017) en dessous de 50 % ;
 - 2022-2024 : faire passer ce taux progressivement à 48 % (soit une baisse de 5 % par rapport à 2017).
- réduire le nombre de ménages concernés à chaque stade de la procédure.

Accompagnement à des problématiques santé des BrSa :

- Nombre de BrSa reçus
- Nombre d'orientation bilan de santé CPAM
- Nombre de parcours santé établis
- Nombre de contacts avec les partenaires

Socle - Fiche action N°6.3

Mesures de prévention des expulsions

L'enjeu du travail de prévention qu'est le diagnostic socio juridique, consiste à intervenir dès les premières difficultés de paiement auprès du locataire pour éviter une résiliation de bail qui le fait basculer dans l'engrenage d'une procédure juridique complexe pouvant assez rapidement le conduire à l'expulsion. Ces actions étaient jusqu'à présent financées dans le cadre du FAPI ou valorisée en contrepartie par le Département.

Description de l'action : Diagnostic social et juridique

Les diagnostics sont proposés aux ménages qui ne sont pas suivis et accompagnés par les services sociaux (CMS, CCAS). Ils permettent notamment d'aller à la rencontre de publics « invisibles » (personnes ou ménages non connus des services sociaux), et ce à chaque phase de la procédure d'expulsion :

- dès le commandement de payer, un diagnostic social et juridique pour les locataires du parc privé faisant l'objet d'un signalement à la CCAPEX;
- un diagnostic social et financier pour tous les ménages faisant l'objet d'une assignation aux fins d'expulsion pour dette locative (obligation depuis la loi ALUR).

En Lot-et-Garonne, 2 modes de gestions cohabitent pour ces diagnostics : l'ingénierie assurée en direct par les travailleurs sociaux des CMS (ménages connus et accompagnés) et l'ADIL qui prend en compte les autres ménages et notamment les « invisibles ».

Durée de l'action :

Jusqu'à 2024, durée du PDLAHPD, action existante depuis 2017 et financée antérieurement dans le cadre du FAPI.

Partenaires et Co-financeurs :

Conseil départemental et Etat.

Financement FAPI : oui jusqu'en 2019

Budget de l'action pour l'année 2020 : 75 000 €

Indicateurs de la stratégie pauvreté

Non connus à ce jour

Indicateurs du Département :

Les objectifs suivants sont inscrits dans la charte de prévention des expulsions locatives :

- diminuer progressivement le taux de transformation des assignations en commandements de quitter les lieux (décisions d'expulsion fermes) comme suit :

- 2019-2021 : faire passer le taux de 50,6 % (valeur 2017) en dessous de 50 % ;
- 2022-2024 : faire passer ce taux progressivement à 48 % (soit une baisse de 5 % par rapport à 2017).
- réduire le nombre de ménages concernés à chaque stade de la procédure.

Description de l'action : Service insertion logement

L'association SOLINCITE à travers son service d'insertion par le logement, propose une action spécifique d'accompagnement pour des familles en difficultés qui :

- évalue leurs besoins et leurs attentes,
- élabore avec elle un projet d'accompagnement

L'accompagnement proposé prend en compte la globalité de la problématique familiale à savoir, le logement, le soin, l'insertion professionnelle et l'accompagnement éducatif des enfants.

Durée de l'action :

Action conduite en amont de la stratégie pauvreté, financée antérieurement par le Département et valorisée dans le cadre du FAPI.

Partenaires et Co-financeurs :

Association Solincité

Financement FAPI : Non

Budget de l'action pour l'année 2020 : 73 000 €

Indicateurs de la stratégie pauvreté

Non connus à ce jour

Indicateurs du Département :

156 mois d'accompagnement.

Répartition des financements entre le Département et l'Etat pour 2020

Postes	Montants	Part Etat	Part Département
Diagnostic et accompagnements	75 000 €	75 000 €	
Service d'insertion par le logement	73 000 €		73 000 €
Total	148 000 €	75 000 €	73 000 €

Fiche 6.4 Actions de préventions à l'entrée dans le rSa auprès des jeunes de l'ASE

CIL - Fiche action N°6.4

Actions de préventions à l'entrée dans le rSa auprès des jeunes de l'ASE

L'enjeu est la prise en charge globale des familles, allocataires du rSa, dont les enfants bénéficient d'une mesure de protection par l'Aide sociale à l'Enfance en travaillant un projet commun visant à co-construire une insertion socio-professionnelle en y intégrant cette dimension familiale.

Projection 2020-2021

En 2020, conception du modèle en partenariat avec la Direction Enfance – Famille pour mise en œuvre en 2021

Accompagnement et contractualisation spécifique pour les parents BrSa dont les enfants ont un suivi « enfance » dans le cadre de la protection de l'enfance en danger

Budget de l'action à prévoir pour 2021

Pas de budget pour 2020

Description de l'action :

Co construire un accompagnement global de familles dont les enfants sont confiés à l'ASE en proposant un projet unique qui prenne en compte la situation familiale dans son ensemble pour favoriser l'insertion sociale et ou/professionnelle des parents en lien direct avec les intervenants de la protection de l'enfance (travailleur social, assistante familiale, établissement d'accueil...).

Cet accompagnement qui vise à favoriser une insertion durable du ou des parents pourrait dans certains cas permettre une levée de la mesure de protection et favoriser un retour à domicile des enfants prévenant ainsi dans certains cas l'entrée dans le rSa des jeunes ayant

Durée de l'action :

Action à démarrer en 2021, l'année 2020 étant basée sur l'opportunité de monter le projet avec la DEF.

Objectifs de progression :

Suite à l'arrivée du nouveau directeur enfance famille 3^{ème} trimestre 2020, un rapprochement inter équipe sera réalisé pour présenter le projet.

Fin 2020, début 2021 Analyse des données statistiques entre familles suivies et familles bénéficiaires du rSa pour construire les cohortes.

Budget de l'action pour l'année 2020 : Non prévu pour 2020.

Indicateurs de la stratégie pauvreté

Non connus

ANNEXE 2



AVENANT n° 2

à la

CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI (CALPAE)

Entre

L'État, représenté par Béatrice Lagarde, Préfète du Département de Lot-et-Garonne, et désigné ci-après par les termes « le Préfet », d'une part,

Et

Le Département de Lot-et-Garonne, représenté par Sophie Borderie, Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne et désignée ci-après par les termes « le Département », d'autre part,

Vu la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019

Vu l'instruction n°DGCS/SD1/2019/24 du 04 février 2019 relative à la mise en œuvre territoriale de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans son volet « Contractualisation entre l'Etat et les départements d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi »

Vu l'instruction n°DGCS/SD1B/2019/196 du 25 septembre 2019 relative à la mise en œuvre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

Vu l'instruction n°DGCS/SD1B/DIPLP/DGEFP/SDPAE/2020/28 du 12 février 2020 relative à la poursuite de la mise en œuvre territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté notamment dans son volet « contractualisation d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi »

Vu la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée le 28 juin 2019 entre l'Etat et le Département de Lot-et-Garonne ci-annexée,

Vu l'avenant N°1 du 04 décembre 2019 la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée le 28 juin 2019 entre l'Etat et le Département de Lot-et-Garonne,

Vu la délibération de la Séance Plénière du Département de Lot-et-Garonne en date du 25 septembre 2020 autorisant la Présidente du Conseil départemental à signer le présent avenant à la convention,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

Le paragraphe 2.3.1 de la convention du 28 juin 2019 est complété par les éléments suivants :

« Au titre de l'année 2020, le soutien financier de l'Etat s'élève à un montant de 650 732 €.

Le département s'engage sur des montants financiers par action figurant dans le tableau financier récapitulatif figurant en annexe.

Dans le cas où le contenu des actions serait modifié ou de nouvelles actions créées, le département de Lot-et-Garonne s'engage à transmettre de nouvelles fiches-actions. »

ARTICLE 2

A l'issue du processus d'évaluation de l'exécution des actions déployées en 2019, le département s'engage à compléter la matrice des indicateurs annexée à la convention, des résultats obtenus et à ajuster, le cas échéant, les cibles annuelles.

ARTICLE 3

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature.

ARTICLE 4

L'ensemble des autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Agen, le

La Présidente du Conseil départemental
de Lot-et-Garonne,

La Préfète de Lot-et-Garonne

Sophie Borderie

Béatrice Lagarde

Pour visa, le directeur régional des finances publiques de *Nouvelle Aquitaine*.

Annexe 3 - Tableau financier récapitulatif

Avenant Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi – Année 2020
Région Nouvelle Aquitaine - Département de Lot-et-Garonne

	Thème de la contractualisation	Imputation chorus (code chorus – description longue)	Fiche action N°	Intitulé de l'action	Budget global de l'action	Crédits Etat pré-notifiés	Participation État 2020	Participation CD 2020 dont valorisation	Report 2019	Participation d'autres financeurs le cas échéant	
81	Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'ASE	0304 50 19 19 01 Accompagnement des jeunes sortant de l'ASE	1.1	Préparation et accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs (PAAJM)	170 000 €	67 900 €	67 900 €	77 100 €	25 000 €	0 €	
	Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles	0304 50 19 19 03 1er accueil social inconditionnel	2.1	Premier accueil social inconditionnel de proximité	70 000 €	90 000 €	35 000 €	35 000 €	0	0 €	
		0304 50 19 19 04 Réfèrent de parcours	2.2	Réfèrent parcours	5 000 €	50 000 €	2 500 €	2 500 €		0 €	
	Engagements du socle	Insertion des allocataires du RSA Orientation et parcours des allocataires Garantie d'activité	0304 50 19 19 07 Garantie d'activité et insertion des BRSA	3.1	Orientation	133 700 €	274 993,43	25 000 €	33 700 €	295 000 €	0 €
				4.1	Accompagnement global	226 956 €		88 478 €	98 478 €		0 €
				4.2	Accompagnement BRSA demandeurs d'emploi	192 746 €		95 390 €	97 356 €		0 €
				4.3	Accompagnement des créateurs et travailleurs indépendants	46 000 €		10 000 €	16 000 €		0 €
				4.4	Cumul RSA activité agricole ou agro-alimentaire	215 000 €		15 000 €	40 000 €		0 €
				4.5	Partage des informations via les SI	82 250 €		41 125 €	41 125 €		0 €
	Mise en place du plan de formation des travailleurs sociaux des conseils départementaux	0304 50 19 19 02 Formation travailleurs sociaux CD	5.1	Formation travailleurs sociaux	42 000 €	70 000 €	21 000 €	21 000 €		0 €	

	Thème de la contractualisation	Imputation chorus (code chorus – description longue)	Fiche action N°	Intitulé de l'action	Budget global de l'action	Crédits Etat pré-notifiés	Participation État 2020	Participation CD 2020 dont valorisation	Report 2019	Participation d'autres financeurs le cas échéant
	Innovation pour la formation des professionnels de la petite enfance	0304 50 19 19 11 Formation des professionnels de la petite enfance		Aucune action programmée						
82	Engagements à l' initiative du département	0304 50 19 19 10 Initiatives locales	6.1	Optimisation de la plateforme JOB 47	136 000 €	249 339,36 €	68 000 €	68 000 €	222 943 €	0 €
			6.2	Mesures d'accompagnement social, Santé/social	469 000 €		106 339 €	139 718 €		0 €
			6.3	Mesures de prévention des expulsions locatives	148 000 €		75 000 €	73 000 €		0
			6.4	Prévention dans l'entrée dans le RSA des jeunes	0		0	0		0 €
			TOTAUX FINANCIERS				1 936 652 €	802 232,79 €		650 732 €

Imprimé en octobre 2020

Certifié conforme :

La Présidente du Conseil départemental

Sophie BORDERIE